



**Conseil de Direction  
Soixantième Session**

**GC/60/7  
06/04/2018**

*Lyon, 16–18 mai 2018  
Auditorium*

**RAPPORT FINANCIER,  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ET ETATS FINANCIERS**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

## SOMMAIRE

<b>RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR</b> .....	<b>3</b>
INTRODUCTION.....	3
POINTS FINANCIERS MARQUANTS .....	3
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> .....	<b>8</b>
<b>CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS</b> .....	<b>13</b>
<b>DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE INTERNE</b> .....	<b>14</b>
<b>ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>19</b>
ETAT I – Etat de la situation financière.....	19
ETAT II – Etat de la performance financière .....	20
ETAT III – Etat des variations de l’actif net/situation nette .....	21
ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie .....	22
ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels .....	23
<b>NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>24</b>
Note 1: Entité présentant les états financiers .....	24
Note 2: Base de préparation et de présentation .....	24
Note 3: Principales méthodes comptables.....	27
Note 4: Actifs.....	35
Note 5: Passifs.....	38
Note 6: Actifs nets/situation nette .....	47
Note 7: Produit .....	49
Note 8: Charges.....	52
Note 9: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.....	54
Note 10: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants .....	55
Note 11: Dérogation administrative, montants passés en perte et versements à titre gracieux.....	55
Note 12: Evènements postérieurs à la date d’établissement du rapport.....	55
Note 13: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels.....	55
TABLEAU 1 – Etat de la Performance financière par fonds principaux .....	56
TABLEAU 2 – Etat de la Performance financière par autres fonds .....	57
TABLEAU 3 – Etat du recouvrement des contributions des Etats participants.....	58

## RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR

### INTRODUCTION

1. Les états financiers annuels du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont présentés conformément aux dispositions du Paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC. Les états financiers et les notes afférentes aux états financiers du Centre ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), assurant ainsi une plus grande transparence, une plus grande cohérence, une meilleure comparabilité et une meilleure fiabilité des informations financières, ainsi que de meilleurs standards de communication de l'information financière.
2. Les éléments statutaires de ce rapport ont été audités par le Commissaire aux Comptes, en l'occurrence la « Commission on Audit » de la République des Philippines. Le Rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que son opinion sans réserve sur les états financiers sont inclus dans ce rapport, conformément au Paragraphe 6.2 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC.
3. Bien qu'IPSAS impose une présentation annuelle des états financiers le CIRC continue de présenter son budget approuvé par le Conseil de Direction de façon biennale. Ainsi outre le résultat annuel ce rapport présente le résultat biennal pour le budget ordinaire approuvé de 2016–2017.
4. Ce rapport financier inclut pour la première fois la Déclaration relative au contrôle interne qui donne une assurance spécifique sur l'efficacité du contrôle interne au CIRC.

### POINTS FINANCIERS MARQUANTS

#### a) Budget ordinaire

5. Le recouvrement des contributions statutaires 2017 est de 84,22%, comme le montre le Tableau 3.
6. Au cours de l'exercice 2017 le total des charges et dépenses d'investissement imputé au budget ordinaire s'est élevé à 23,117 millions d'euros. Le taux d'utilisation du budget, y compris les réservations pour l'exercice, est de 100%. L'illustration 2 ci-après montre la ventilation des charges et réservations par rapport aux six Objectifs principaux, comparée au budget approuvé 2016–2017, présenté dans l'Etat V.

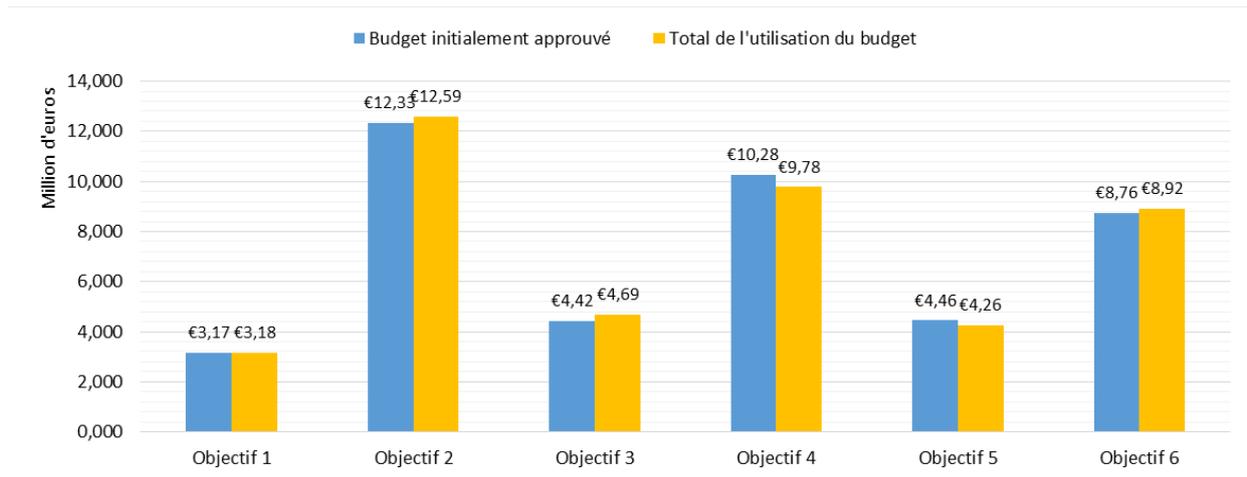


Illustration 2: Budget ordinaire approuvé et utilisation budgétaire réelle en 2016–2017

7. Le programme budget du Centre étant préparé en euros, ceci limite le risque lié à l'exposition au taux de change à approximativement 10% des dépenses prévues et occasionnées en dollars. Le taux de change appliqué par le Conseil de Direction lorsqu'il a approuvé le budget de 2016–2017 était de 0,729€ pour un dollar américain. Le taux de change moyen appliqué par les Nations Unies en 2016 et 2017 s'est élevé à 0,903€ et 0.891€ pour un dollar américain. En 2016–2017 la dépréciation de la valeur de l'euro entraîna des coûts budgétaires d'un montant de 0,243 million d'euros (0,126 million d'euros en 2016 et 0.117 million d'euros en 2017). Le Centre a couvert ces coûts non budgétés dus au rajustement monétaire via la réserve autorisée par la Résolution du Conseil de Direction GC/57/R9.

8. Au total, un budget de 0,400 million d'euros a été affecté au titre de la Réserve du Directeur pour le développement en 2016–2017, afin de financer de nouvelles initiatives et poursuivre des études en cours qui nécessitaient des ressources complémentaires pour assurer leur bonne exécution. Ce fonds a été attribué aux sections des programmes scientifiques suivants :

		2016–2017
Décrire l'incidence du cancer	(Objectif 1)	40 400
Comprendre les causes du cancer	(Objectif 2)	224 200
Evaluer et mettre en œuvre des stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	(Objectif 3)	131 600
Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du CIRC dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	(Objectif 5)	3 800
		€400 000

**b) Fonds de roulement (WCF)**

9. Le niveau autorisé du Fonds de roulement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'élevait à 1,193 million d'euros.

10. Un total de 2,134 millions d'euros a été retourné au WCF à la réception du paiement des arriérés de contributions statutaires et par conséquent le solde du WCF a atteint 3,326 millions d'euros fin 2017.

**c) Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)**

11. Le solde du fonds au 31 décembre 2017 s'élevait à 11,197 millions d'euros. Il inclut le solde du fonds des contributions non-inscrites au budget, soit 3,373 millions d'euros et 3,531 millions d'euros de réservations.
12. Le solde du fonds sur les contributions non-inscrites au budget inclus 1,870 million d'euros de dotations autorisées non encore utilisées. Le fonds restant sera distribué sur les prochaines années suite au versement des arriérés fin 2017.
13. Les réservations de fonds sont les dépenses autorisées par le Conseil de Direction mais non encore engagées, réparties comme suit :
  - 1,426 million d'euros – 75% de revenus retournant au programme de publication (GC/56/R12)
  - 0,946 million d'euros – solde de réserve pour l'équipement scientifique (GC/57/R12, GC/58/R15, GC/59/R9)
  - 0,500 million d'euros – réserve pour les fluctuations du taux de change en 2018–2019 (GC/59/R4)
  - 0,346 million d'euros – dispositif « Hiatus » de financement d'urgence pour 2018 (GC/47/R7)
  - 0,192 million d'euros – aide à la mise en place des normes IPSAS (GC/55/R17, GC/56/R14)
14. Au cours de l'année 2017, les principales entrées de fonds du GCSF ont été :
  - 1,764 million d'euros – produits des ventes des publications
  - 0,636 million d'euros – contribution statutaire non inscrite au budget provenant du Maroc
  - 0,185 million d'euros – Solde non utilisé provenant des subventions closes
15. Des informations plus détaillées sur le statut du Fonds sont fournies dans les Notes afférentes aux états financiers et dans un document d'information (GC/60/Inf.Doc. No.2) qui a été préparé en vue de la réunion du Conseil de Direction de mai 2018 et qui indique en détail le solde non engagé du Fonds ainsi que les prévisions.

**d) Compte des Contributions volontaires**

16. Le Compte des Contributions volontaires comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions.
17. Au cours de l'année 2017, le total des produits du Compte des Contributions volontaires s'est élevé à 10,700 millions d'euros dont moins de 1% affectés aux contributions volontaires sans objet spécifié.

18. Conformément à l'autorisation permanente accordée dans les Résolutions GC/23/R6 et GC/55/R23 et les conditions précisées dans les accords signés, le produit des intérêts, d'un montant total de 0,005 million d'euros a été réparti entre les contributions volontaires à objet spécifié.
19. Les dépenses totales et dépenses d'investissement du Compte des Contributions volontaires se sont élevées à 11,357 millions d'euros, dont 11,318 millions d'euros issues des contributions à objet spécifié. Ce montant inclus 0,185 million d'euros de solde non utilisé provenant des subventions closes transféré au GCSF.
20. Le solde de ce fonds au 31 décembre 2017 était de 10,939 millions d'euros, dont 10,379 millions d'euros sont issus de contributions à objet spécifié. Il comprend les créances (c'est-à-dire les produits qui ont été comptabilisés mais dont le paiement n'a pas été reçu) d'un montant de 3,171 millions d'euros.
21. De plus, les produits se rattachant à des exercices futurs sont comptabilisés dans les produits différés dont le montant s'élève à 12,935 millions d'euros. La totalité étant liée aux contributions volontaires à objet spécifié.

**e) Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme**

22. Au 31 décembre 2017, ce compte avait un solde de 4,156 millions d'euros, reflétant une augmentation de 0,189 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

**f) Etats participants – Autres**

23. Ce compte présente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à caractère spécial. Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles (PP&E). Le Fonds à caractère spécial inclut les passifs non-inscrits au budget au titre des avantages du personnel.
24. En 2017 un montant total de 0,259 million d'euros correspondant aux nouvelles publications a été capitalisé. Les publications distribuées ont une valeur de 0,196 million d'euros, et celle des publications détruites/ajustées s'élève à 0,024 million d'euros, ce qui aboutit à un solde de 0,169 million d'euros en fin d'exercice.
25. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le CIRC amortit l'ensemble de ses immobilisations corporelles dont la valeur d'acquisition est égale ou supérieure à 3000€, dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS. La valeur capitalisée des nouvelles immobilisations corporelles acquises en 2017 s'est élevée à 0,294 million d'euros et les charges d'amortissement s'élèvent à 0,606 million d'euros. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 31 décembre 2017 s'élève à 2,509 millions d'euros.

26. Comme décrit dans la Note 5.3 des états financiers, le passif au titre des avantages du personnel s'élève, au 31 décembre 2017, à un total de 62,487 millions d'euros dont 56,764 millions d'euros non-inscrits au budget. L'augmentation du passif et de la portion non inscrite au budget est majoritairement causée par l'Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) et influencée par les hypothèses dont celles de l'augmentation du taux d'inflation, de l'augmentation des salaires, de l'augmentation des frais médicaux, de la diminution du taux de mortalité et du ralentissement présumé de la croissance des cotisations. Pour l'évaluation 2017 de ASHI, l'OMS a adopté les hypothèses développées et suggérées par la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies concernant l'augmentation des salaires, les retraites, les retraits et décès et ce afin d'harmoniser les pratiques au sein du système des Nations Unies. De plus, l'OMS a décidé de retarder le plan de financement total de la dette de 2038 à 2050 avec le ralentissement présumé de la croissance des cotisations. Des détails supplémentaires sont fournis dans un document d'information (GC/60/Inf.Doc. No.4).
27. Au 31 décembre 2017, le fond Etats Participants – Autres avait un solde négatif de 54,086 millions d'euros, résultant d'une augmentation de 21% du solde non inscrit au budget par rapport à l'exercice précédent.

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **LETTRE D'ENVOI**

10 avril 2018

Cher Melbye,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de Direction, le rapport et l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michael G. Aguinaldo  
Président,  
Commission de vérification,  
République des Philippines,  
Commissaire aux comptes

Professeurr Mads Melbye  
Président du Conseil de Direction  
Centre international de Recherche sur le Cancer  
150 Cours Albert Thomas  
69372 Lyon Cedex  
France

10 avril 2018

Dr Wild,

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL DE DIRECTION  
SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE  
SUR LE CANCER (CIRC) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint que vous voudrez bien transmettre au Conseil de Direction du CIRC. Les points abordés dans le rapport ont été communiqués au personnel concerné et à la Direction du CIRC.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour l'aide et l'esprit de coopération dont j'ai bénéficié pendant toute la durée de mon mandat.

Veuillez agréer, Dr Wild, l'expression de mes sentiments distingués.

Michael G. Aguinaldo  
Président,  
Commission de vérification,  
République des Philippines,  
Commissaire aux comptes

Dr Christopher P. Wild  
Directeur  
Centre international de Recherche sur le Cancer  
150 Cours Albert Thomas  
69372 Lyon  
France

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT**

**A l'attention du :**  
**Conseil de Direction**

### **Opinion**

Nous avons vérifié les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette, le tableau des flux de trésorerie, l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ainsi que les notes relatives aux états financiers.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de Recherche sur le Cancer au 31 décembre 2017, ainsi que de l'état de sa performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette, du tableau des flux de trésorerie, et de l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

### **Fondement de l'Opinion**

Nous avons mené notre vérification selon les Normes internationales d'audit (ISAs) publiées par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants du CIRC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Autre information**

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport financier, le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CIRC.

## **Responsabilités du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CIRC.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CIRC à poursuivre

son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur les autres obligations juridiques et réglementaires**

En outre, les opérations du CIRC qui ont retenu notre attention ou que nous avons testées dans le cadre de notre vérification étaient, à notre avis, à tous les égards, conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS.

Conformément à l'article XIV des Règles de Gestion financière nous avons également soumis un rapport détaillé portant sur notre vérification du CIRC.

Michael G. Aguinaldo  
Président,  
Commission de vérification,  
République des Philippines,  
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines  
Le 10 avril 2018

**Centre international de Recherche sur le Cancer**

---



**Organisation  
mondiale de la Santé**

**CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les états annexés, numérotés de I à V, ainsi que les notes concernant ces états financiers et les tableaux 1 à 3, sont approuvés.

Dr Tamás Landeszy, Ph.D.  
Directeur de l'Administration et des Finances

Dr Christopher P. Wild, Ph.D.  
Directeur, CIRC

## **DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE INTERNE**

### **Responsabilités**

Le Directeur du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) est tenu de rendre compte au Conseil de Direction sur la gestion du CIRC et l'exécution des programmes du CIRC. Aux termes de l'Article XII du Règlement financier et conformément à la délégation de pouvoirs provenant du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, le Directeur du CIRC est tenu d'établir un système solide de contrôles internes pour assurer : la réalisation des objectifs et buts fixés pour les opérations, l'utilisation rationnelle des ressources, la fiabilité et l'intégrité des informations, le respect des politiques, plans, procédures, règles et règlements, et la préservation des actifs du CIRC. Chaque individu au sein du CIRC a un rôle dans la réalisation du système de contrôles internes qui varie tant au niveau de la responsabilité qu'au niveau de l'implication.

### **Objet du système de contrôle interne**

Le contrôle interne a pour objet de réduire et gérer, et non de supprimer, le risque de ne pas atteindre les buts et objectifs du CIRC. En conséquence, il ne peut constituer qu'une assurance raisonnable, et non absolue, d'efficacité. Il repose sur un processus continu visant à recenser les principaux risques, à en évaluer la nature et la portée, et à les gérer de manière efficiente, efficace et économique.

### **Environnement opérationnel du CIRC**

Le CIRC fonctionne depuis un lieu unique situé à Lyon en France. L'exposition du CIRC à des environnements opérationnels difficiles est limitée grâce à des niveaux de risques inhérents bas en ce qui concerne la sécurité des employés et la possibilité pour l'Organisation d'appliquer des normes de contrôle interne de haut niveau. Les membres du personnel du CIRC visitent occasionnellement les sites de projets dans des pays à risques au niveau de la sécurité, et dans ces cas-là, le CIRC surveille la situation sécuritaire de chaque pays afin de limiter le risque d'exposition de son personnel. Tous les risques sont reportés au niveau de la gouvernance et des sections et consignés dans des registres officiels qui sont régulièrement examinés par le Comité directeur (SLT) présidé par le Directeur.

Le contrôle interne est une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des opérations. Il incombe donc à la direction du CIRC à tous les niveaux :

- de créer un environnement de contrôle et une culture favorables à un contrôle interne efficace ;
- de recenser et d'évaluer les risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs, y compris le risque de fraude ou de corruption ;
- de définir et de proposer des politiques, des plans, des normes de fonctionnement, des procédures, des systèmes et d'autres activités de contrôle pour atténuer et/ou limiter les risques associés à l'exposition identifiée ;
- de garantir une circulation des informations et une communication efficaces afin que l'ensemble des membres du personnel du CIRC disposent des informations dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités ; et
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne.

Le système de contrôle interne du CIRC fonctionne de façon continue afin d'assurer les objectifs susmentionnés au moyen de processus de contrôle interne robuste, intégrés autant que faire se peut dans l'outil Progiciel de Gestion Intégré du CIRC.

### **Cadre de contrôle interne et gestion des risques**

Le Cadre de Contrôle Interne du CIRC (ICF), associé à la politique de gestion des risques institutionnels du CIRC (ERM), et du Tableau de Bord de la Direction du CIRC sont des systèmes et structures essentiels afin d'assurer que le CIRC atteint son mandat et ses objectifs.

L'ICF du CIRC définit les rôles et responsabilités ainsi que les délégations d'autorité au sein du CIRC. Une claire ségrégation des tâches est intégrée dans l'ICF et est conçue pour assurer un niveau approprié de vérification et d'objectivité dans les activités des individus, ce qui minimise le risque d'erreur ou de fraude. L'ICF est revu régulièrement afin d'assurer sa pertinence et son efficacité, spécifiquement lorsqu'une politique, un processus ou un système est mis à jour ou mis en place. La dernière mise à jour remonte à septembre 2017. Tout changement de l'ICF est communiqué au personnel du CIRC dans le cadre de notes d'information/formations sur les politiques, processus ou systèmes concernés par la mise à jour ou mise en place.

La politique ERM du CIRC est entrée en vigueur en octobre 2014. L'approche adoptée par le CIRC à l'égard de la gestion des risques vise un double objectif : appuyer une prise de décisions éclairée et incorporer la gestion des risques dans les processus opérationnels de l'Organisation. L'objectif clef de la gestion des risques institutionnels au CIRC repose sur la compréhension des risques inhérents aux opérations du Centre et le choix de la stratégie la plus appropriée pour y répondre.

En 2017 l'outil de gestion des risques du CIRC a été élargi suite aux enseignements tirés des années précédentes, depuis l'introduction en 2014 du registre des risques du CIRC. Les Sections du CIRC utilisent l'outil afin d'identifier les risques liés à leurs objectifs, de classer ces risques en fonction de leur impact et de leur probabilité et de développer des stratégies de réponses aux risques. Chaque membre du personnel du CIRC est chargé d'identifier les risques à son niveau avec remontée d'information aux chefs de sections, qui font partie du SLT. Ce processus de notification et gestion des risques de bas en haut est complété par une phase de validation et transmission de haut en bas. Les risques les plus significatifs rencontrés par le CIRC dans l'accomplissement de son mandat sont ensuite reflétés dans un registre de risques institutionnels, qui est revu et débattu régulièrement par le SLT.

Il incombe au Directeur du CIRC d'évaluer les risques associés à la mise en œuvre des programmes et à l'ensemble des opérations de l'Organisation. Le Directeur est secondé dans cette tâche par le SLT, ainsi que par des outils de surveillance stratégique et de notification, tel que le Tableau de Bord de la Direction du CIRC.

## **Bilan de l'efficacité du contrôle interne**

L'examen de l'efficacité des contrôles internes du CIRC repose principalement sur les éléments suivants:

- Les réunions mensuelles du SLT présidé par le Directeur du CIRC fournissent un important mécanisme d'évaluation au Directeur du CIRC sur les opérations de contrôles internes adéquates et efficaces, ainsi qu'une opportunité afin d'initier des actions correctives/atténuantes immédiates lorsque celles-ci sont nécessaires.
- La revue trimestrielle du Tableau de Bord du CIRC par le Directeur du CIRC, avec la participation du Directeur de l'Administration et des Finances (DAF) et de la Responsable de l'Administration et des Finances (AFO), permet de surveiller et vérifier l'application des procédures, d'identifier des tendances, et aborder les zones de problèmes le plus tôt possible.
- Les rapports publiés par le Bureau des services de contrôle interne (IOS) donnent de façon indépendante des informations objectives sur la conformité et sur l'efficacité des contrôles, ainsi que des recommandations en vue d'améliorations.
- Le rapport annuel du Commissaire aux Comptes fournit une surveillance indépendante et un compte rendu sur la conformité du CIRC vis-à-vis des règles financières. La Commission de Vérification de la République des Philippines est invitée à exposer au Conseil de Direction son travail et ses résultats clés. La conformité du CIRC avec les normes IPSAS a été confirmée par le Commissaire aux Comptes, et ce depuis sa première adoption en 2012.
- L'évaluation scientifique annuelle réalisée par un panel d'experts indépendants établi par le Conseil Scientifique du CIRC fournit un point de vue important au Directeur du CIRC sur la qualité et l'intérêt des travaux scientifiques du CIRC. Les résultats des travaux du panel d'évaluation sont présentés au Conseil de Direction chaque année, tenant le CIRC responsable sur sa Stratégie de Moyen terme, établie par les Etats Participants du CIRC. En 2017 les deux sections scientifiques (ENV – Environnement et Rayonnements ; CSU – Surveillance du Cancer) ayant été évaluées en détail ont obtenu d'excellents résultats.
- Le rapport biennal du Comité d'Éthique du CIRC examine la conformité de tous les projets scientifiques du CIRC vis-à-vis du Code de Conduite Scientifique du CIRC et, organise des formations éthiques pour le personnel du CIRC. Tous les membres du Comité Éthique du CIRC ont obtenu le certificat OMS sur l'Éthique de la Recherche sur la Santé mondiale. Le travail du Comité d'Éthique est soutenu par le Groupe consultatif d'éthique du CIRC, un petit groupe d'experts internationaux en bioéthique, fournissant une expertise pointue afin de résoudre des problèmes éthiques complexes.
- L'information obtenue via la Déclaration d'Intérêts (DOI) annuelle remplie par les membres du personnel est présentée au Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique de l'OMS. Le personnel concerné inclus : le Directeur du CIRC, le personnel aux échelons P5/P6/D1, le personnel responsable des achats de biens et services ou réalisant des fonctions liées aux achats, y compris lors de délégations et, le personnel à l'échelon P4 ou inférieur pour lequel le Directeur a identifié, de par sa fonction ou autre motif, qu'il doit soumettre la Déclaration d'intérêts annuelle.

## Fait(s) important(s) survenu(s) au cours de l'année

Aucun fait important affectant le contrôle interne n'a été relevé en 2017.

Basé sur les résultats consolidés des registres de risques institutionnels et liés aux sections du CIRC, les risques les plus importants auxquels le CIRC est exposé sont les suivants :

Description du risque	Exemple d'actions répondant au risque planifié ou en cours
Budget Régulier 2018–2019 partiellement approuvé affectant la durabilité de certaines activités essentielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retarder certains recrutements</li> <li>• Réduction de certaines formations</li> <li>• Réduction du budget administratif et d'apprentissage</li> </ul>
Financement des obligations liées aux avantages du personnel à long terme, particulièrement l'Assurance maladie du personnel après cessation de service (ASHI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du taux annuel de l'assurance maladie du personnel (SHI) conformément au plan du Comité de Surveillance Global visant au financement total de l'obligation d'ici 2050</li> </ul>
Les impacts sur le plan de continuité provenant de la retraite de membres clef du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement en avance / planification de la relève</li> </ul>
Les deux tiers des activités du CIRC étant financées par les contributions statutaires des Etats Participants du CIRC, les retards de paiement des contributions statutaires représentent un risque financier important	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec le soutien du Conseil de Direction et le suivi régulier du Secrétariat du CIRC en 2017, tous les arriérés de longue date ont été payés, diminuant ainsi la pression financière sur le fond de Roulement du CIRC</li> </ul>
Interruption ou limite de l'accès à la Tour du CIRC (localisation principale des bureaux du CIRC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proche collaboration avec le pays hôte afin d'effectuer les réparations dans les temps et lorsque nécessaire</li> <li>• Mesures mises en place pour la continuité des activités, dans le cas où il faudrait relocaliser les activités sur un site alternatif</li> <li>• Le projet Nouveau Centre est en bonne voie avec le solide soutien du pays hôte. Le déménagement est planifié pour 2021</li> </ul>
La réputation du CIRC entachée par des conflits d'intérêts ou des collaborations externes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La déclaration de liens avec l'industrie du tabac et de l'armement est prise très au sérieux</li> <li>• La charte d'éthique stricte est respectée, y compris l'examen de la déclaration d'intérêts réalisée par la Responsable de la Bioéthique et de la Conformité</li> <li>• Les vérifications nécessaires et l'évaluation des procédures de risques en place pour les collaborations avec les acteurs non étatiques</li> <li>• Les risques liés à la réputation sont surveillés de près</li> </ul>

## **Conclusion**

Le CIRC est attaché à résoudre les risques de contrôle interne identifiés ci-dessus.

Tout système de contrôle souffre de limitations inhérentes – y compris des possibilités de contournement – et ne peut donc offrir qu'une assurance raisonnable d'efficacité. En outre, la situation pouvant évoluer, l'efficacité du contrôle interne peut varier dans le temps. Le CIRC continuera d'évaluer et d'adapter ses contrôles internes dans le cadre de son attachement à l'amélioration continue dans ces domaines.

En résumé, je conclus que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, le CIRC a piloté des systèmes de contrôles internes satisfaisants pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 en conformité avec son Cadre de Contrôle Interne (septembre 2017).

Dr Christopher P. Wild  
Directeur

## ETATS FINANCIERS

### ETAT I – Etat de la situation financière

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>			
<b>État de la situation financière</b>			
<b>Au 31 décembre 2017</b>			
( en euros)			
	Notes	<b>Au 31 Décembre 2017</b>	<b>Retraité 31 Décembre 2016</b>
<b>ACTIFS</b>	Note 4		
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	29 624 406	27 540 014
Contributions à recevoir et autres créances	2.5, 4.2	17 051 139	14 668 501
Créances relatives au personnel	4.3	152 450	169 137
Charges constatées d'avance	4.4	349 147	397 522
Intérêts à recevoir	4.5	6 633	849
Stocks	4.6	169 274	131 134
<b>Total actifs courants</b>		<b>47 353 049</b>	<b>42 907 157</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Contributions à recevoir et autres créances	2.5, 4.2	4 639 408	8 205 237
Immobilisations corporelles	4.7	2 508 877	2 821 328
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>7 148 285</b>	<b>11 026 565</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>54 501 334</b>	<b>53 933 722</b>
<b>PASSIFS</b>	Note 5		
<b>Passifs courants</b>			
Contributions statutaires reçues en avance	5.1	1 744 766	900 646
Fournisseurs et charges à payer	5.2	1 444 105	1 353 520
Avantages du personnel	5.3	1 033 666	1 113 218
Produits différés	5.4	8 051 638	5 233 048
<b>Total passifs courants</b>		<b>12 274 175</b>	<b>8 600 432</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel	5.3	61 453 832	51 677 610
Produits différés	5.4	4 883 246	7 952 198
<b>Total passif non courants</b>		<b>66 337 078</b>	<b>59 629 808</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>78 611 253</b>	<b>68 230 240</b>
<b>ACTIFS NETS/SITUATION NETTE</b>	Note 6		
<b>Fond</b>			
Budget ordinaire	6.1	325 724	1 386 173
Contributions volontaires	6.2	10 939 384	11 590 805
Fonds de roulement	6.3	3 326 400	1 192 749
Autres fonds du CIRC			
Fonds spécial du Conseil de Direction (FSCD)	6.4	11 197 395	12 145 905
Compte spécial pour les Dépenses d'Appui au programme	6.5	4 156 397	3 967 614
États participants - Autres	6.6	(54 086 333)	(44 603 486)
Fond de Dépôt	6.7	31 114	23 722
<b>SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>(24 109 919)</b>	<b>(14 296 518)</b>
<b>SOLDE TOTAL DES PASSIFS ET SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE</b>		<b>54 501 334</b>	<b>53 933 722</b>

## ETAT II – Etat de la performance financière

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>			
<b>Etat de la performance financière</b>			
<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>			
(en euros)			
	Notes	exercice clos le <b>31 décembre 2017</b>	retraité <b>31 décembre 2016</b>
<b>PRODUITS</b>	Note 7		
Contributions statutaires	7.1	24 576 520	21 677 800
Contributions volontaires	7.2	10 700 672	11 788 336
Activités génératrices de produit	7.3	1 763 768	1 614 477
Autres produits d'exploitation	7.4	2 115	35 311
Fonds de dépôt	7.5	10 720	11 240
Produits financiers	7.6	74 894	92 686
<b>Total des produits</b>		<b>37 128 689</b>	<b>35 219 850</b>
<b>CHARGES</b>	Note 8		
Charges de personnel	8.1	24 612 945	23 474 542
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	1 372 642	1 535 732
Boursiers	8.3	2 256 970	2 142 856
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	903 685	827 478
Recherche et autres accords	8.5	3 700 415	2 889 564
Gestion des achats et autres charges d'exploitation diverses	8.6	4 492 331	4 948 516
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7	220 475	173 657
Amortissement	8.8	606 227	800 002
Perte de change nette	8.9	(2 918 103)	1 454 856
Charges financières	8.10	25 460	23 232
<b>Total des charges</b>		<b>35 273 047</b>	<b>38 270 435</b>
<b>Surplus (déficit) net pour l'exercice financier</b>		<b>1 855 642</b>	<b>(3 050 585)</b>

### ETAT III – Etat des variations de l'actif net/situation nette

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>					
<b>État des variations de l'actif net/situation nette</b>					
<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>					
(en euros)					
	Notes	Solde au 31 décembre 2016	Surplus (déficit) en 2017	Réévaluation Gain/ perte sur l'obligation et l'actif	Solde au 31 décembre 2017
<b>Fond</b>					
Non soumis à restrictions (Etats participants)					
Budget ordinaire	6.1	1 386 173	(1 060 449)		325 724
Fonds de roulement	6.3	1 192 749	2 133 651		3 326 400
Autres fonds du CIRC	6.4-6.6	(28 489 967)	1 426 469	(11 669 043)	(38 732 541)
<b>Total non soumis à restrictions</b>		<b>(25 911 045)</b>	<b>2 499 671</b>	<b>(11 669 043)</b>	<b>(35 080 417)</b>
Soumis à restrictions					
Contributions volontaires	6.2	11 590 805	( 651 421)		10 939 384
Fonds de dépôt	6.7	23 722	7 392		31 114
<b>Total soumis à restrictions</b>		<b>11 614 527</b>	<b>( 644 029)</b>		<b>10 970 498</b>
<b>Total actif net/situation nette</b>		<b>(14 296 518)</b>	<b>1 855 642</b>	<b>(11 669 043)</b>	<b>(24 109 919)</b>

## ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>			
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>			
<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>			
(en euros)			
	Notes	<b>Au</b>	<b>Retraité</b>
		<b>31 Décembre 2017</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Surplus (déficit) net pour l'exercice		1 855 642	(3 050 585)
Amortissement	8.8	606 227	800 002
(Gains)/pertes de change latents résultant de réévaluation		(3 762 133)	1 006 711
Diminution des immeubles de placement provenant d'opération sans contrepartie directe			302 400
Diminution des autres actifs non financiers provenant d'opération sans contrepartie directe			4 400
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances courantes		(2 636 026)	(1 219 933)
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel		18 031	( 40 425)
(Augmentation) diminution des charges constatées d'avance		48 375	( 16 439)
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir		( 5 784)	85 372
(Augmentation) diminution des stocks		( 38 140)	76 133
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances, non courantes		3 174 906	741 653
Augmentation (diminution) des contributions statutaires reçues en avance		844 120	46 085
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		91 805	1 656
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs courants		( 79 552)	13 968
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs courants		2 818 590	1 472 260
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs non courants		2 511 059	2 748 826
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs non courants		(3 068 952)	( 297 724)
<b>Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie issus des activités opérationnelles</b>		<b>2 378 168</b>	<b>2 674 360</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles		( 293 776)	( 361 599)
<b>Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>2 084 392</b>	<b>2 312 761</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>27 540 014</b>	<b>25 227 253</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	4.1	<b>29 624 406</b>	<b>27 540 014</b>

## ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

### Centre international de Recherche sur le Cancer

#### Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Crédits ouverts - budget ordinaire 2016-2017)

Exercice clos le 31 décembre 2017

(en euros)

Affectation	Budget-programme 2016-2017				Utilisation du Budget				% utilisation
	Approuvé par le Conseil de Direction		Virements (Règlement financier du CIRC, para 3.3)	Crédits définitifs	Charges 2016	Charges 2017	Réservations 2017	Total des utilisations	
	2016	2017							
1. Décrire l'incidence du cancer	1 518 695	1 651 783	5,397	3 175 875	1 455 101	1 714 930	5 844	3 175 875	7.32%
2. Comprendre les causes du cancer	6 045 378	6 280 298	264,724	12 590 400	5 791 806	6 755 149	43 445	12 590 400	29.00%
3. Evaluer et mettre en oeuvre des stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	2 178 446	2 241 818	266,988	4 687 252	2 050 128	2 610 449	26 675	4 687 252	10.80%
4. Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	5 093 809	5 187 538	(497,313)	9 784 034	4 597 359	5 149 472	37 203	9 784 034	22.54%
5. Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	2 205 074	2 253 179	(200,769)	4 257 484	1 881 879	2 198 517	177 088	4 257 484	9.87%
6. Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	4 315 361	4 442 220	160,973	8 918 554	4 194 317	4 688 768	35 469	8 918 554	20.54%
<b>TOTAL</b>	<b>21 356 763</b>	<b>22 056 836</b>		<b>43 413 599</b>	<b>19 970 590</b>	<b>23 117 285</b>	<b>325 724</b>	<b>43 413 599</b>	<b>100.00%</b>
<b>RAPPROCHEMENT</b>	(voir note 9)				<u>2016</u>	<u>2017</u>			
TOTAL DES CHARGES SELON L'ETAT V					<b>19 970 590</b>	<b>23 117 285</b>			
<b>a) Différences temporaires:</b>									
Dépense du budget ordinaire pour d'autres périodes					<b>204 817</b>				
<b>b) Différences de bases:</b>									
Activités du fond commun					514 536	274 311			
Autre utilisation du budget non régulier					17 580 492	11 881 451			
Sous total					<b>18 095 028</b>	<b>12 155 762</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES DE L'ETAT II</b>					<b>€ 38,270,435</b>	<b>€ 35,273,047</b>			

## **NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **Note 1: Entité présentant les états financiers**

Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) est le centre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), spécialisé dans le cancer et établi par l'Assemblée mondiale de la Santé en 1965 par la Résolution WHA18.44. Le CIRC a son siège à Lyon en France.

L'objectif du CIRC est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer. Le Centre est interdisciplinaire, et réunit des compétences dans les disciplines de laboratoire, en épidémiologie et en biostatistique pour identifier les causes du cancer, qui permettront d'adopter des mesures préventives afin de réduire le fardeau et les souffrances liés à la maladie. Une caractéristique importante du CIRC est son expertise dans la coordination de la recherche entre différents pays et différentes organisations ; son rôle indépendant, en tant qu'organisation internationale, favorise cette activité.

Les données financières du CIRC ne sont pas consolidées dans le rapport financier de l'OMS. Selon IPSAS 6 "Etats financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées" qui permet de déterminer quelles entités devraient être consolidées au sein d'une organisation économique, le CIRC ne remplit pas les conditions d'une consolidation au sein de l'OMS car le CIRC détient ses propres instances de Direction et n'est pas soumis à l'Assemblée mondiale de la Santé.

Les états financiers n'incluent que les opérations du CIRC, qui ne possède pas de filiales ou intérêts dans des entités associées ou des entités contrôlées conjointement.

### **Note 2: Base de préparation et de présentation**

#### **2.1 Normes comptables**

Les Etats financiers du CIRC pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ont été préparés sur la base de la comptabilité d'exercice conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon la convention sur le coût historique et selon le principe de continuité d'activité.

#### **2.2 Règles financières**

Ces états financiers ont également été préparés selon le Règlement financier du CIRC et les Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) incluant un exercice annuel du 1 janvier jusqu'au 31 Décembre.

#### **2.3 Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères**

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Etats financiers du CIRC est l'euro. Les transactions effectuées dans une autre monnaie que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs exprimés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis en euros au taux UNORE du jour de clôture de l'exercice. Les gains ou les pertes qui s'ensuivent sont comptabilisés dans l'Etat de la performance financière.

## 2.4 Etats financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un jeu complet d'Etats financiers a été préparé comme suit :

- Etat de la situation financière (Etat I)
- Etat de la performance financière (Etat II)
- Etat des variations de l'actif net/situation nette (Etat III)
- Tableau des flux de trésorerie (Etat IV)
- Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V)
- Notes, comprenant un résumé des principales normes comptables, une explication des Etats financiers et d'autres informations importantes.

Le tableau des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte.

De plus, les tableaux suivants ont été préparés pour apporter des informations supplémentaires aux Etats financiers ci-dessus :

- Etat de la performance financière, par fonds principaux (Tableau 1)
- Etat de la performance financière, par autres fonds (Tableau 2)
- Etat du recouvrement des contributions des Etats participants (Tableau 3)

## 2.5 Ajustement de présentation dans les Etats I et IV

a) En 2017, le CIRC a modifié la répartition des profits et pertes latents, résultant de la réévaluation des comptes de créances en devises autre que l'euro, entre les créances courantes et non courantes au lieu de distribuer l'ensemble sur les créances courantes. Les effets de ce changement sont présentés rétrospectivement, nécessitant la mise à jour des données comparatives 2016 des lignes « Contributions à recevoir et autres créances » dans la rubrique Actifs courants et Actifs non courants dans l'Etat de la Situation Financière (Etat I) et des lignes « (Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances » courantes et non courantes dans le Tableau des flux de trésorerie (Etat IV). Ce changement n'a pas eu d'impact sur la valeur totale des comptes de créances.

b) En outre, le CIRC a modifié la présentation de l'Etat IV dans la rubrique « Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles » nécessitant la mise à jour rétrospective des données comparatives 2016. Ces changements incluent :

- La présentation des profits et pertes latents résultant de réévaluation en tant qu'ajustement non générateur de trésorerie sur le surplus/(déficit) net pour l'exercice. Ainsi les variations sur les comptes de créances/contributions (courantes et non courantes), sur les créances relatives au personnel et sur les dettes et charges à payer sont présentées sans les profits et pertes latents résultant de réévaluation tandis que les profits et pertes latents sont présentées sur une ligne à part.

- La suppression de « augmentation/diminution de l'actif net/situation nette » liée à la réévaluation de ASHI en tant qu'ajustement non générateur de trésorerie sur le surplus/(déficit) net pour l'exercice et intégration de cet élément dans « avantages du personnel, passifs non courants ».

- la ventilation des variations de « passifs non courants » en variations des avantages du personnel et variations des produits différés afin de donner une image plus claire.

Ces changements n'ont eu aucun impact global sur l'Etat IV.

Les tableaux suivants synthétisent les changements par ligne affectant les Etats I et IV.

Impact sur l'Etat de la situation financière (Etat I) :

	31-Dec-16	Ajustements	Retraité 31-Dec-16
Actifs courants Contributions à recevoir et autres créances, nettes	14 921 540	(253 039)	14 668 501
Actifs non-courants Contributions à recevoir et autres créances, nettes	7 952 198	253 039	8 205 237
<b>Total Contributions à recevoir et autres créances, nettes</b>	<b>€22 873 738</b>	<b>-</b>	<b>€22 873 738</b>

Impact sur le tableau des flux de trésorerie (Etat IV) :

<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	31-Dec-16	Ajustements	Retraité 31-Dec-16
(Gains)/pertes de change latents résultant de réévaluation	-	1 006 711	1 006 711
Augmentation/(diminution) de l'actif net/situation nette après réévaluations	(4 262 155)	4 262 155	-
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances	(1 234 859)	14 926	(1 219 933)
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel	(44 225)	3 800	(40 425)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances, non courantes	297 724	443 929	741 653
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	2 549	(893)	1 656
Augmentation (diminution) des passifs non courants	8 181 730	(8 181 730)	-
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs non courants	-	2 748 826	2 748 826
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs non courants	-	( 297 724)	( 297 724)
<b>Total</b>	<b>€2 940 764</b>	<b>-</b>	<b>€2 940 764</b>

### **Note 3: Principales méthodes comptables**

#### **3.1 Comptes de créance**

Les contributions à recevoir et autres créances courantes sont enregistrées à leur valeur de réalisation estimée. Celles-ci comprennent les contributions à recevoir sous forme de contributions statutaires, contributions volontaires à objet spécifié et autres types de créances. Les contributions à recevoir et autres créances sont classées comme courante lorsque les créances sont dues dans l'année qui suit la clôture de l'exercice et comme non courantes si les créances sont dues plus d'un an après la date de clôture de l'exercice.

- a) *Contributions statutaires.* Les contributions statutaires des Etats participants sont dues au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les contributions statutaires sont comptabilisées annuellement, en début d'année, conformément aux contributions approuvées par le Conseil de Direction. Une provision est créée pour les contributions statutaires non versées depuis plus de deux ans après l'échéance ou pour tout autre montant rééchelonné. La provision pour contribution statutaire est reprise lorsque la source de ce financement intérimaire est remboursée. Conformément au paragraphe 5.3 de l'Article V du Règlement financier du CIRC, dans l'attente des contributions annuelles statutaires au budget, les crédits peuvent être temporairement financées par le Fonds de Roulement, ou, si le solde du Fonds de Roulement ne le permet pas, par un emprunt interne à d'autres sources de trésorerie du Centre, à l'exception du Fonds de Dépôt.
- b) *Contributions volontaires à objet spécifié.* Les créances sont comptabilisés sur la base d'un accord contractuel ente le CIRC et les donateurs. Les contributions à recevoir qui restent impayées 365 jours après la date d'échéance sont revues annuellement et une provision pour créances douteuses est établie pour celles jugées douteuses.
- c) *Autres créances.* Concernant les autres types de créances, une provision est créée après mise en évidence du caractère douteux de cette créance et après plus de 365 jours impayés.

#### **3.2 Stocks**

Le CIRC comptabilise les publications dans le cadre de ses stocks. Ces publications sont confiées aux Editions OMS et le CIRC en conserve la propriété.

Les stocks de publications du CIRC sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique et ils sont donc évalués au plus faible du coût ou du coût de remplacement courant (IPSAS 12, paragraphe 17). Le coût des publications publiées entre 2010 et 2013 est valorisé sur la base du coût réel d'impression tandis que le coût des publications publiées avant 2010 est valorisé sur la base du coût moyen d'impression par page des publications publiées entre 2010 et 2013. Lorsque les informations manquent pour déterminer le coût, tel que pour les publications des années 90 et pour lesquelles il n'y a plus de stock à la clôture, un coût nominal de 1€ est appliqué.

La valeur comptable des stocks est déterminée en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est reconnue en charge.

### 3.3 Immobilisations corporelles

Cette catégorie comprend les bâtiments, équipements et aménagement, le matériel de laboratoire et de bureau ainsi que les véhicules à moteur appartenant au CIRC.

Le CIRC comptabilise les immobilisations corporelles depuis 2010. Lors de la première comptabilisation, les immobilisations, à l'exception des bâtiments, acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 étaient portées aux dépenses à la date d'achat et n'étaient pas comptabilisées comme des actifs.

Les bâtiments comptabilisés dans le solde d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont le Sasakawa Memorial Hall (mai 1988), le Centre de Ressources biologiques (novembre 1995) et le bâtiment Latarjet (novembre 2000). Le bâtiment principal du CIRC, la Tour, ainsi que le terrain sont propriétés de la Ville de Lyon et n'apparaissent donc pas dans les immobilisations corporelles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les immobilisations corporelles dont la valeur dépasse 3000€ sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'Etat de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient acquises par une opération sans contrepartie, auquel cas elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts historiques dont on déduit l'amortissement et les dépréciations. Toutes les immobilisations corporelles du Centre sont des actifs non générateurs de trésorerie.

L'amortissement est appliqué aux immobilisations corporelles afin de diminuer leur valeur ou leur valeur résiduelle tout au long de leur durée de vie utile en appliquant la méthode d'amortissement linéaire, sauf pour le terrain (s'il y a lieu) qui n'est pas soumis aux amortissements.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est présentée ci-dessous :

Type d'immobilisation	Durée de vie utile estimée (années)
Bâtiments	40
Équipement et aménagement	8
Véhicules à moteur	5
Matériel de laboratoire	5
Matériel de bureau	3

### 3.4 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont les biens immatériels que le CIRC possède. Les actifs incorporels dont la valeur excède le seuil préétabli de 75 000 € sont estimés à leur coût historique moins leur amortissement cumulé et leur perte de valeur. L'amortissement des actifs incorporels est déterminé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des actifs incorporels est présentée ci-dessous :

<b>Classes d'actifs incorporels</b>	<b>Méthode d'amortissement</b>	<b>Duré de vie utile estimée (en années)</b>
Logiciels achetés	Linéaire	3
Logiciels développés en interne	Linéaire	3
Licences et droits	Linéaire	3

Les immobilisations incorporelles du CIRC sont supposées avoir une valeur résiduelle de zéro car les immobilisations incorporelles ne sont pas vendues ou transférées à la fin de la durée de vie utile.

### **3.5 Baux**

Un bail est l'accord par lequel le bailleur donne au preneur pour un paiement ou une série de paiements le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée. En général, on distingue deux types de bail : les contrats de location-financement et les baux d'exploitation.

Un contrat de location-financement est une opération qui, en substance, transfère tous les risques et avantages découlant de la propriété d'un bien. Le titre de propriété n'est pas nécessairement transmis. Si le contrat de location est spécifiquement un contrat de location-financement, le CIRC doit reconnaître un actif et un passif :

- L'actif correspond au droit de faire usage du bien pendant la durée du contrat de location. Ce bien sera amorti au cours de sa vie utile.
- Le passif représente le montant minimal des versements locatifs que le CIRC doit payer au propriétaire/bailleur.

Un bail d'exploitation est un bail qui n'est pas un contrat de location-financement. Il n'est pas considéré comme un actif ; les paiements au propriétaire/loueur sont comptabilisés comme des loyers et sont comptabilisés en charge.

### **3.6 Dettes et charges à payer**

Les dettes à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou aux services qui ont été fournis et facturés mais dont le paiement n'a pas encore été effectué.

Les charges à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou services qui ont été délivrés et fournis au Centre au cours de l'exercice mais qui n'ont pas encore été facturés.

Les dettes et charges à payer sont comptabilisées au coût car l'effet lié à l'actualisation n'est pas considéré significatif.

### **3.7 Produits différés**

Les produits différés constituent un engagement juridiquement contraignant entre le Centre et ses donateurs. Les produits différés sont reconnus lorsque 1) un engagement contractuel écrit est établi par les deux parties, à savoir le Centre et ses donateurs, et 2) lorsque les fonds sont budgétés et dus dans un exercice futur. Les produits différés sont considérées comme non courants s'ils sont dus plus d'un an après la date de clôture.

### 3.8 Avantages du personnel

Les avantages du personnel du CIRC comprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail.

#### *a) Avantages à court terme*

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont réglés dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils sont calculés à partir de leur valeur nominale sur la base de droits acquis au taux de rémunération du moment. Ils comprennent les avantages pour un premier emploi au Centre (prime d'affectation), les avantages ordinaires mensuels (salaires, primes), les absences et congés rémunérés (congés annuels, congé de maladie, congé maternité/paternité/d'adoption) et d'autres avantages à court terme (allocation pour frais d'études des enfants, remboursement d'impôts). Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. Ils sont considérés comme des passifs courants.

#### *b) Les avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent la caisse de retraite et l'Assurance maladie du Personnel après cessation de service (ASHI), à verser après l'achèvement du contrat. Les régimes sont définis soit comme des régimes à cotisations déterminées soit comme des régimes à prestations déterminées. En ce qui concerne les régimes à cotisations déterminées, les obligations pour chaque exercice sont déterminées par les montants des contributions pour cette période. Aucune hypothèse actuarielle n'est requise pour mesurer les obligations ou les charges. Les avantages sociaux du personnel postérieurs à l'emploi sous la forme de régimes à prestations déterminées sont mesurés à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées ajustées des pertes et gains actuariels non comptabilisés et des coûts de service passés non comptabilisés.

CCPPNU : Le CIRC est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Cette Caisse a été instaurée par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de fournir au personnel des avantages sociaux notamment en matière de retraite, en cas de décès, de handicap et autres avantages au personnel. La Caisse commune est un régime de pension à prestations déterminées inter-entreprises. Le CIRC, tout comme les autres organisations membres de cette caisse, n'est pas en mesure d'établir sa part de la situation financière et des performances du régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. De ce fait, le Centre comptabilise ce régime de retraite comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39.

La contribution du Centre à la CCPPNU est composée de sa contribution mandatée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que de toute part d'un déficit actuariel, selon l'Article 26 du Règlement du Fonds. Les sommes nécessaires pour combler cet éventuel déficit ne sont dues que lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué les dispositions de l'article 26, après avoir constaté qu'une évaluation du bilan

actuariel du Fonds justifie que le déficit soit comblé, à la date de l'évaluation. À la date de rédaction de ce rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué cette disposition.

ASHI : Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI) – Le Fonds d'assurance-maladie du personnel couvre les membres du personnel de l'OMS, les membres à la retraite et leurs ayants-droit. Le Fonds est administré par le Siège de l'OMS et financé par les contributions versées par les participants (1/3) et par l'Organisation (2/3). La valeur du passif du Centre envers les employés concernant ASHI est donnée par l'OMS en fin d'année sur la base d'une évaluation menée par des actuaires indépendants.

*c) Autres avantages du personnel à long terme*

Les autres avantages du personnel à long terme sont à verser après la cessation de contrat et sont prévus d'être réglés plus de douze mois après la date de clôture, tels que les allocations de voyage et de rapatriements et les départs pour raison de santé. Ils sont considérés comme des passifs non courants. La valeur des avantages du personnel du CIRC est estimée par des actuaires indépendants.

*d) Indemnités de fin de contrat de travail*

Les indemnités de fin de contrat comprennent en général les indemnités de départ volontaire (suppression de poste, allocation de fin de service et séparation d'un commun accord) et sont prévues d'être réglées dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

### **3.9 Provisions et passifs éventuels**

Les provisions sont constituées en vue de passifs et de charges futurs lorsque le CIRC a une obligation légale ou constructive actuelle résultant d'événements passés et pour lesquels il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Les autres engagements ne remplissant pas les critères d'un passif sont communiqués dans les notes afférentes aux Etats financiers sous la forme de passifs éventuels, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du CIRC.

### **3.10 Produits**

Le Centre perçoit des produits de différentes sources qui peuvent être classées selon les huit catégories suivantes.

- a. *Contributions statutaires des Etats Participants.* Les produits issus des contributions des Etats participants pour le budget-programme sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice en accord avec les contributions approuvées par le Conseil de Direction.

- b. *Contributions statutaires des nouveaux Etats participants.* Produits découlant des contributions statutaires non inscrites au budget des nouveaux Etats participants, basés sur l'augmentation progressive des contributions, conformément au règlement financier du CIRC, Article IV.4.3, et aux Résolutions GC/37/R9 et GC/54/R18 ainsi qu'au mode de calcul des contributions décrit dans la Résolution GC/15/R9.

En application de l'article V.5.5 du Règlement financier du CIRC, les contributions non inscrites au budget des nouveaux Etats participants sont créditées au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Un montant de 34 650€ (ou US\$ 50 000 au taux de 0.693), prélevé de la première contribution versée par chaque nouvel Etat participant, est transféré au Fonds de Roulement, conformément à la Résolution GC/5/R14.

- c. *Contributions volontaires.* Les produits des contributions volontaires peuvent être des contributions à objet spécifié ou des contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions et sont soumises aux résolutions du Conseil de Direction.

Le CIRC considère que bien qu'il existe des restrictions à l'usage des contributions volontaires à objet spécifié, ces restrictions ne correspondent pas à la définition d'une condition, telle qu'elle est décrite par la norme IPSAS 23.

Les produits faisant partie des contributions volontaires à objet spécifié sont comptabilisées lorsqu'un contrat est signé par le CIRC et les donateurs. Les produits des contributions volontaires sans objet spécifié sont comptabilisés à la réception des dons.

- d. *Activités génératrices de produits.* Les produits proviennent de la vente des publications du CIRC et sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie reçue. Ces produits sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Ces publications sont destinées à une diffusion à but non lucratif, et la vente de ces publications ne fait pas partie des activités ordinaires du CIRC. Ces publications sont mises en vente par l'OMS, selon l'accord entre le CIRC et l'OMS.

- e. *Autres produits opérationnels.* Les autres produits opérationnels sont comptabilisés lorsque les biens ou services sont reçus. Ils comprennent la vente d'équipement et de matériels ainsi que les économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs.
- f. *Fond de dépôt.* Les frais versés par les membres du personnel suivant un cours de langue sont comptabilisés en tant que fonds de dépôt. Ils sont utilisés pour financer en partie les salaires des professeurs. Les produits sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue.

- g. *Produits correspondant à la prestation de services.* Ces produits correspondent au coût des dépenses d'appui au programme collecté au taux normal de 13% des contributions volontaires à objet spécifié, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC/OMS (Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA34.17). Ils sont enregistrés mensuellement sur la base des dépenses engagées réelles. Afin d'éviter une double comptabilisation, les produits et l'équivalent des dépenses sont éliminés, comme le montre le Tableau 1.
- h. *Contributions en nature.* Les contributions en nature adressées au CIRC sont, le cas échéant, enregistrées en tant que biens reçues. Elles sont comptabilisées à la fois comme produit et comme charge au sein des contributions volontaires. Une évaluation est pratiquée sur chaque don pour garantir que l'enregistrement corresponde à une juste valeur marchande. Les dons d'immobilisations corporelles sont valorisés à leur juste valeur marchande et comptabilisés en immobilisations et produits.

### 3.11 Charges

Les charges sont comptabilisées sur la base d'une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire à la livraison des biens ou à la prestation des services incluant que le CIRC devienne propriétaire desdits biens ou services ou que ces derniers aient été délivrés de manière satisfaisante.

Une réservation de fonds représente un engagement ferme ou une obligation liée à des biens ou des services qui n'ont pas été reçus. Ces réservations n'apparaissent pas dans l'Etat de la performance financière mais sont présentés dans l'Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice financier faisant partie de l'Etat V.

### 3.12 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode qui sépare les ressources en catégories (les fonds), ce qui permet l'identification à la fois de leur source et de leur utilisation. Les fonds permettent une meilleure présentation des produits et des charges. Le Centre dispose de six fonds : le Budget ordinaire, le Fonds de Roulement, le Fonds spécial du Conseil de Direction, le Compte des Contributions volontaires (donations à objet spécifié ou à objet non spécifié) et le Fonds de dépôt.

Tout virement entre fonds qui résulterait en une duplication de produits et/ou de charges est éliminé lors de la consolidation de tous les fonds. Les transferts intra fonds, tels que ceux réalisés pour les Dépenses d'Appui au Programme au sein des Contributions Volontaires sont eux aussi éliminés.

Les types de fonds sont détaillés ci-dessous.

- a. *Budget Ordinaire (RB).* Ce terme désigne le fonds général destiné aux dépenses relatives aux services administratifs et aux activités permanentes du Centre, tel que défini dans le Règlement financier du CIRC, Article 5.1. Le fonds est financé par les contributions annuelles des Etats participants et par d'autres sources éventuelles approuvées par le Conseil de Direction. En attente de la contribution statutaire annuelle au Budget

ordinaire, des crédits budgétaires peuvent être temporairement financés par le Fonds de Roulement.

- b. *Fonds de Roulement (WCF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.2 du Règlement financier du CIRC. Les produits du fonds de roulement proviennent des contributions statutaires des nouveaux Etats participants tels que décrits au paragraphe 3.10b ou de virements du Fonds spécial du Conseil de Direction.
- c. *Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.5 du Règlement financier du CIRC. Le fonds doit être utilisé sur la décision du Conseil de Direction, approuvée au deux tiers de ses membres, à savoir les représentants de chaque Etat participant.
- d. *Contributions Volontaires (VC)*. Ce fonds comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié telles que décrites au paragraphe 3.10c.
- e. *Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme (PSC)*. Ce compte comprend les produits correspondant à la prestation de services, tels que décrits au paragraphe 3.10g ainsi que les charges de financement de ce fonds.
- f. *Fonds de dépôt (TF)*. Les fonds de dépôt ont été maintenus par le Centre pour financer les cours de langues au profit du personnel, comme décrit au paragraphe 3.10f.
- g. *Etats Participants – Autre*. Les comptes suivants sont groupés et présentés dans les états financiers sous *Etats Participants – Autre*.
  - *Fonds Commun*. Ce fonds reflète le mouvement des comptes d'actif et passif du CIRC résultant de changements sur les stocks et amortissements.
  - *Fonds à but spécial*. Sont inclus les fonds TQ et TP et le fonds pour l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI).

### 3.13 Comparaison au budget

Le budget et les états financiers au sein du Centre sont préparés sur des bases différentes. Les budgets du Centre sont établis selon une comptabilité de caisse modifiée au lieu d'une comptabilité d'exercice (normes IPSAS). Ils sont aussi biennaux au lieu d'être annuels. Bien que les chiffres annuels soient disponibles, le solde de fonds lors de la première année de l'exercice biennal peut être reporté et utilisé lors de la seconde année.

Le budget du Centre est un budget intégré, ratifié par le Conseil de Direction lors de l'approbation des différents éléments du Budget ordinaire. Les autres fonds n'ont pas de budgets approuvés.

L'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé et les montants réels, calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Puisque les bases utilisées dans la préparation du budget et des états financiers diffèrent, la Note 9 établit le rapprochement des montants réels présentés dans l'Etat V et des montants réels présentés dans l'Etat de la performance financière (Etat II).

## Note 4: Actifs

### 4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ceci comprend les disponibilités, la trésorerie en dépôt au PNUD, les dépôts bancaires (liquidités, disponibles à tout moment) que le CIRC détient pour tous ses fonds. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de remplir des engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins d'investissement ou autres.

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-déc-16</u>
Disponibilités	13 624	7 113
Dépôt au PNUD	76 950	222 605
Dépôts bancaires	29 533 832	27 310 296
<b>Total</b>	<b>29 624 406 €</b>	<b>27 540 014 €</b>

### 4.2 Contributions à recevoir et autres créances, nettes

Le total des créances, nettes de provisions, s'élève à 21 690 547€ en fin d'exercice. Il comprend les montants à recouvrer des contributions statutaires, des contributions volontaires à objet spécifié et d'autres créances. Fin 2017, il n'y avait pas de provisions cumulées pour contributions à recevoir et autres créances. Le détail des contributions à recevoir et autres créances courantes et non courantes se trouve ci-dessous.

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total 31-déc-17</u>	<u>31-déc-16</u>
Contributions statutaires non versées	3 985 058		3 985 058	4 386 681
Contributions volontaires à objet spécifié	11 004 726	4 639 408	15 644 134	18 668 080
Autres créances *	2 061 355		2 061 355	1 952 628
<b>Total des créances</b>	<b>17 051 139</b>	<b>4 639 408</b>	<b>21 690 547</b>	<b>25 007 389</b>
<b>Moins: Total des provisions</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>(2 133 651)</b>
<b>Total des créances nettes</b>	<b>17 051 139€</b>	<b>4 639 408€</b>	<b>21 690 547€</b>	<b>22 873 738€</b>

\* Les autres créances comprennent les remboursements d'impôt (12 785 €), le remboursement de TVA (292 579€), les créances liées aux redevances et publications (1 752 069€) et les dépôts de fournisseurs (3922 €).

### **Total des provisions pour contributions à recevoir et autres créances:**

	<u>Courantes</u>	<u>Non-non courantes</u>	<u>Total 31-déc-17</u>	<u>31-déc-16</u>
Solde d'ouverture provisions contribution statutaire	2 133 651		2 133 651	2 294 279
Solde d'ouverture provisions pour CV à objet spécifié	0		0	127 664
Solde d'ouverture provisions pour autres créances	0		0	0
<b>Total du solde d'ouverture – début d'exercice</b>	<b>2 133 651</b>		<b>2 133 651</b>	<b>2 421 943</b>
<b>Plus: Provisions pour contribution statutaire</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>854 561</b>
Provision pour CV à objet spécifié	0		0	0
Provision pour autres créances	0		0	0
<b>Total des provisions</b>	<b>2 133 651</b>		<b>2 133 651</b>	<b>3 276 504</b>
<b>Moins: Reprise provision contribution statutaire</b>	<b>(2 133 651)</b>		<b>(2 133 651)</b>	<b>(1 015 189)</b>
Reprise provision pour CV à objet spécifié	0		0	(127 664)
Reprise provision pour autres créances	0		0	0
<b>Total des provisions - fin d'exercice</b>	<b>0€</b>		<b>0€</b>	<b>2 133 651€</b>

#### 4.3 Créances relatives au personnel

Le solde total des créances relatives au personnel s'élève à 152 450€, en diminution nette de 16 687€ par rapport à l'exercice précédent. La ventilation par type de créance est la suivante :

	<u>31-déc-17</u>	<u>31-déc-16</u>
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	124 196	129 090
Avances concernant les voyages en mission	25 660	33 337
Avances sur salaire		1 786
Avances concernant les congés dans les foyers	2 436	4 741
Autres avances	158	183
Total	<u>152 450€</u>	<u>169 137€</u>

#### 4.4 Charges constatées d'avance

La valeur totale des charges constatées d'avance est 349 147€. Ces charges font référence aux avances de paiement versées aux fournisseurs avant la réception des biens ou des services. Lorsque les biens ou les services sont délivrés, les charges constatées d'avance sont extournées et la charge est comptabilisée. Par ailleurs, les boursiers du CIRC sont payés un mois à l'avance et le paiement de l'allocation de janvier 2018 est inclus dans ce compte.

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Charges constatées d'avance – fournisseurs	155 516	232 659
Avances sur allocations de recherche	193 631	164 863
Total	<u>349 147€</u>	<u>397 522€</u>

#### 4.5 Intérêts à recevoir

La somme de 6633€ représente le montant des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et qui n'ont pas été reçus.

#### 4.6 Stocks

La somme de 169 274€ représente la valeur des stocks de publications mis à disposition pour la vente par les Editions de l'OMS en fin d'exercice.

	<u>31-Déc-17</u>	<u>retraité 31-Déc-16</u>
Solde en début d'exercice	131 134	207 267
Additions	258 615	97 524
Distributions	(196 540)	(131 279)
Destructions/ajustements	(23 935)	(42 378)
Solde en fin d'exercice	<u>169 274€</u>	<u>131 134€</u>

#### 4.7 Immobilisations corporelles, nettes

La valeur des immobilisations corporelles, nettes d'amortissements cumulés en fin d'exercice, est de 2 508 877€. Sont compris les bâtiments propriété du CIRC, les matériels de laboratoire et de bureau, les équipements et aménagements, et les véhicules à moteur.

	Bâtiments	Equipements de laboratoire	Matériels de bureau et autres	Equipements et aménagements	Véhicules à moteur	Total 31-déc-17	31-déc-16
<i>Coût ou valeur:</i>							
Solde – début exercice	2 906 098	4 321 930	740 865	59 824	113 689	8 142 406	7 749 896
Acquisitions		273 995	19 781			293 776	361 599
Diminutions		(33 033)	(57 545)	(45 383)		(135 961)	(16 808)
Ajustement							47 719
Solde – fin d'exercice	2 906 098	4 562 892	703 101	14 441	113 689	8 300 221	8 142 406
<i>Amortissements cumulés:</i>							
Solde – début exercice	1 506 179	2 936 219	737 797	45 446	95 437	5 321 078	4 490 165
Dotations pour l'exercice	72 654	496 974	6 760	11 587	18 252	606 227	800 002
Reprises		(33 033)	(57 545)	(45 383)		(135 961)	(16 808)
Ajustement							47 719
Solde – fin d'exercice	1 578 833	3 400 160	687 012	11 650	113 689	5 791 344	5 321 078
<i>Valeur nette comptable:</i>							
Début d'exercice	1 399 919	1 385 711	3 068	14 378	18 252	2 821 328	3 259 731
Fin d'exercice	1 327 265	1 162 732	16 089	2 791	0	2 508 877	2 821 328

De plus, le CIRC détient 92 articles (immobilisations corporelles) d'une valeur d'acquisition de 2 873 323€ qui sont entièrement amortis et toujours en service en fin d'exercice.

## Note 5: Passifs

### 5.1 Contributions reçues en avance

Le montant total de 1 744 766€ représente les contributions anticipées de 2018 reçues par avance de la part des Etats participants et les produits provenant des publications reçues en avance.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-16</u>
Contribution statutaire 2017 reçue d'Australie		882 900
Contribution statutaire 2017 reçue du Canada		3 064
Contribution statutaire 2018 reçue d'Australie	871 337	
Contribution statutaire 2018 reçue du Canada	871 337	
Contribution volontaires reçue en avance		12 571
Autre revenu reçu en avance	2 092	2 111
<b>Total</b>	<b>1 744 766€</b>	<b>900 646€</b>

### 5.2 Dettes et charges à payer

Le solde total en fin d'exercice s'élève à 1 444 105€ et représente du passif à court terme. Les charges de personnel/STA/boursiers ci-dessous comprennent les salaires à payer, les dettes envers l'association du personnel et les paiements (comme les remboursements de voyage ou les allocations) versées aux personnel/STA/boursiers.

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Personnel/boursiers	28 333	23 961
Fournisseurs	139 848	99 890
Charges à payer	1 275 924	1 229 669
<b>Total</b>	<b>€1 444 105</b>	<b>€ 1 353 520</b>

### 5.3 Avantages du personnel

Les avantages du personnel, s'élevant à 62 487 498€, incluent les salaires à payer, les avantages à court terme, les avantages du personnel après cessation de service (assurance-maladie du personnel – ASHI) et d'autres avantages sociaux à long terme. Ce montant comprend des passifs non-inscrits au budget pour un total de 56 764 48 € (voir note 6.6b).

L'évaluation des avantages sociaux à court terme a été faite par le Centre ; l'évaluation de l'assurance-maladie du personnel et des autres avantages sociaux à long terme a été faite par des consultants actuaires indépendants.

**a) Sommaire des avantages du personnel :**

	<u>Courant</u>	<u>Non courant</u>	<u>Total 31-déc-17</u>	<u>31-déc-16</u>
Avantages du personnel à court terme	852 036		852 036	906 660
Autres avantages du personnel à long terme	181 630	1 694 207	1 875 837	2 017 106
Avantages du personnel après cessation de service (ASHI)		59 759 625	59 759 625	49 867 062
<b>Total</b>	<b>1 033 666€</b>	<b>61 453 832€</b>	<b>62 487 498€</b>	<b>52 790 828€</b>

**b) Comptes TQ et TP :**

Ces comptes ont été créés pour financer les avantages des membres du personnel. Ils sont collectés par le biais de la paye. Le solde total à la fin de la période s'élève à 5 723 014€.

*Compte TQ* : Ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à court terme. Il est alimenté par une provision budgétaire fixée à 10% des salaires du personnel professionnel et des ajustements complémentaires.

*Compte TP* : Ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à long terme, les avantages sociaux après cessation de service et les indemnités de fin de contrat. Il est approvisionné par une provision budgétaire fixée pour 2010 à 3,5% des salaires et ajustements de poste des salariés en contrat longue durée et à 5,5% de ceux des salariés temporaires, conformément au mémorandum de l'OMS du 17 décembre 2010.

	<u>Courant</u>	<u>Non Courant</u>	<u>Total 31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Solde du fonds en début d'exercice	2 231 821	3 002 769	5 234 590	4 404 809
Plus: Apport de fonds dans l'année	965 869	550 503	1 516 372	1 470 534
Moins: Sortie de fonds dans l'année	(853 543)	(174 405)	(1 027 948)	(640 753)
<b>Solde du fonds en fin d'exercice</b>	<b>2 344 147€</b>	<b>3 378 867€</b>	<b>5 723 014€</b>	<b>5 234 590 €</b>

Les sorties de fonds en 2017 incluent les paiements suivants relatifs aux avantages du personnel.

	<u>Courant</u>	<u>Non Courant</u>	<u>Total 31-Déc-17</u>
Droits liés au recrutement	189 558		189 558
Droits liés à la séparation	343 414	174 405	517 819
Allocations pour frais d'études	232 950		232 950
Voyages pour congés dans les foyers	81 290		81 290
Visite médicale périodique et assurance	6 331		6 331
<b>Total – sortie de fonds</b>	<b>853 543€</b>	<b>174 405€</b>	<b>1 027 948€</b>

**c) Évaluation des avantages du personnel à court terme :**

Les avantages à court terme comprennent le solde des congés annuels acquis, les allocations pour frais d'études et les congés dans les foyers. Tous sont des passifs courants. Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. La valeur du solde des congés annuels est calculée conformément au paragraphe 380.2.2 de la Section 3 du Règlement du Personnel.

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Provision pour congés payés	802 480	854 819
Allocations pour frais d'études	49 556	51 551
Salaires à payer		290
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>852 036€</u>	<u>906 660€</u>

**Rapprochement :**

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Obligations au titre de prestations définies – début d'année	906 660	872 868
<u>Plus:</u> Charges comptabilisées pendant l'année	552 825	535 270
<u>Moins:</u> Paiement réel	<u>(607 449)</u>	<u>(501 478)</u>
Obligations au titre de prestations définies - fin d'année	<u>852 036€</u>	<u>906 660 €</u>

**d) Évaluation des avantages du personnel à long terme :**

Les avantages à long terme comprennent les allocations en cas de décès, les primes de rapatriement, les allocations de voyage de rapatriement et les déménagements liés au rapatriement ainsi que les indemnités pour raisons de santé. Les actuaires déterminent leur valeur à la fin de chaque année sur la base d'hypothèses et méthodes retenues d'un commun accord.

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Allocations en cas de décès	122 819	130 578
Primes de rapatriement	1 370 831	1 439 778
Allocations de déménagement lié au rapatriement	260 745	290 560
Allocations de voyage de rapatriement	82 137	89 371
Indemnités pour raisons de santé	39 305	66 819
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>1 875 837€</u>	<u>2 017 106€</u>

**Synthèse actuarielle :**

	31/12/2017 Evaluation	31/12/2016 Evaluation
<b>Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 142 (a) (ii)</b>		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	2 017 106	1 673 047
Coût des services	198 989	156 556
Coût financier	26 789	33 540
(Montant total brut des prestations versées)	(174 405)	(85 036)
Cotisations des participants	0	0
Changement dans les méthodes comptables	0	0
Modification du régime	0	0
(Gains)/pertes actuariel(le)s dû aux changements d'hypothèses financières	1 139	122 000
(Gains)/pertes actuariel(le)s dû aux autres changements d'hypothèses	(193 781)	116 999
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	1 875 837€	2 017 106€
<b>Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 142</b>		
Obligation au titre des prestations définies (Actifs du régime)	1 875 837	2 017 106
(Excédent)/déficit – Etat de la Situation Financière	0	0
(Actif)/passif courant	1 875 837	2 017 106
(Actif)/passif non courant	181 630	206 558
	1 694 207	1 810 548
<b>Charge de l'exercice – 141 (g)</b>		
Coût des services	198 989	156 556
Coût financier	26 789	33 540
Réévaluations	(192 642)	(238 999)
(Produit)/charge total(e)	33 136€	429 095 €

### **Hypothèses actuarielles :**

Date de l'évaluation	31 décembre 2017
Taux d'actualisation	1,4% (même taux que lors de l'évaluation précédente).  Basé sur la courbe de rendement Aon Hewitt pour l'indice iBoxx de la zone euro et le flux de trésorerie prévisionnel au titre des avantages à payer à ce jour. Le taux d'actualisation obtenu est arrondi au 0.1% près.
Inflation générale annuelle	1,8% (contre 1,6% lors de l'évaluation précédente).
Barème annuel des traitements	Le traitement de base net des fonctionnaires de rang supérieur ayant charges de famille a été réduit de 6% courant 2017 afin de refléter l'adoption du nouveau programme sur l'ensemble des prestations du régime commun des Nations Unies de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).
Inflation générale annuelle, augmentation des traitements, et changement des taux de mortalité	Les hypothèses ont été révisées afin de se conformer aux hypothèses actuarielles communes établies par le groupe de travail des Nations Unies sur les normes comptables en janvier 2018.
Taux d'incapacité	Diminution de 50% par rapport à l'année précédente, basée sur un retour d'expérience de l'OMS établie sur 2005–2016.
Taux de change futurs	Égal aux taux au comptant officiels des Nations Unies au 31 Décembre 2017.
Valeur des actifs	Aucune; le régime n'a pas d'actif légalement détenu par une entité distincte.
Comptabilisation des gains ou pertes actuariels	Les profits et les pertes sont immédiatement comptabilisés parmi les charges de l'exercice auxquels ils se rattachent.
Participation aux : allocation de rapatriement, voyage de rapatriement, et déménagement lié au rapatriement	70% des participants satisfaisant le critère d'éligibilité sont supposés choisir de bénéficier des avantages. (C'est une diminution par rapport aux hypothèses de l'évaluation précédente qui supposaient que 100% des participants satisfaisant le critère d'éligibilité étaient supposés choisir de bénéficier des avantages ; reflétant ainsi une étude de retour d'expérience sur les récents paiements d'avantages pour l'Organisation Panaméricaine de la Santé et l'Organisation Mondiale de la Santé).
Allocation de rapatriement	Les années de service ouvrant droit à la prime depuis la date d'entrée en fonction sont supposées, par prudence, être effectuées hors du pays de résidence.
Voyage de rapatriement	Le coût moyen du billet d'avion en 2017 est de 3 471 dollars US par membre du personnel y compris le coût de couverture des dépendants. D'après une étude menée du 1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 30 septembre 2011.  Les montants sont convertis en euros au taux de change à la date de l'évaluation.  Toute séparation de service avant l'achèvement d'une année de service induisant la perte des avantages est reflétée implicitement dans l'hypothèse liée à la participation.
Allocation de déménagement liée au rapatriement	14 550 dollars US pour les salariés ayant une ou plusieurs personnes à charge et 9 700 dollars US pour les salariés sans personne à charge. Les montants sont une moyenne pondérée des montants liés aux salariés temporaires et des montants liés aux salariés à contrat fixe et à contrat continu, basé sur la démographie de l'Organisation Mondiale de la Santé au 31 Décembre 2014. (Ceci est un changement par rapport à l'évaluation précédente des allocations forfaitaires, qui s'élevaient à 15 000 dollars US et 10 000 dollars US respectivement, afin de refléter une réduction de l'allocation forfaitaire pour les salariés temporaires).  Le montant est converti en euros au taux de change à la date de l'évaluation.  Toute séparation de service avant l'achèvement d'une année de service induisant la perte des avantages est reflétée implicitement dans l'hypothèse liée à la participation.
Cessation de service pour raisons de santé et allocation en cas de décès	96% des invalidités et 90% des décès dus au service sont supposés être indemnisés. (Ceci est un changement par rapport à l'évaluation précédente des indemnités, qui s'élevaient à 100% dans les deux cas, afin de refléter le fait que certains salariés sont à la place supposés recevoir des indemnités liées au Fonds Spécial pour les compensations). Le Directeur Général est supposé ne pouvoir augmenter aucune indemnité.

Couverture des dépendants au sein des avantages liés au rapatriement

Concernant l'allocation de rapatriement, les membres du personnel mariés et qui décèderaient en fonction ont au moins un enfant couvert.

85% des membres du personnel masculin et 55% des membres du personnel féminin ont un dépendant.

### **Méthodes actuarielles:**

Voyage de rapatriement et déménagement lié au rapatriement

Méthode des unités de crédits projetées pour estimer les prestations au prorata de la durée de service rendu (i.e., de la date d'entrée en fonction à la date de séparation).

Prime de rapatriement, indemnités de départ et allocation en cas de décès

Méthode des unités de crédits projetées pour estimer les prestations au prorata du taux d'accumulation.

Suppression de poste, indemnité de fin de service et séparation par consentement mutuel

Selon IPSAS 39, ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat. Ils sont donc exclus de l'évaluation et comptabilisés par le CIRC lorsqu'ils sont engagés.

### **e) Evaluation de l'assurance-maladie du personnel :**

Le Centre comptabilise l'Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) en tant qu'avantage social. Les gains et pertes actuariel(le)s sont comptabilisés dans l'actif net/situation nette conformément à IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2017 ont été établies par des actuaires professionnels dans le cadre du rapport général à l'OMS. Elles s'élèvent à 71 397 401 dollars US, soit 59 759 625€ au taux de change des Nations Unies de 0,837€/dollar US.

Les tableaux suivants sont issus des rapports faits par les actuaires de l'OMS. Tous les chiffres sont donnés en dollars américains.

### **Synthèse actuarielle :**

	<u>31/12/2017</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31/12/2016</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
<b>Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 142 (a)(ii)</b>		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	77 856 981	69 164 499
Coût des services	4 556 344	3 507 673
Coût financier	851 151	1 030 714
(Montant brut des prestations réelles versées après service)	<b>(462 571)</b>	<b>(382 104)</b>
(Total de la charge administrative réelle de la SHI)	<b>(33 690)</b>	<b>(24 553)</b>
Cotisations réelles des participants	231 161	236 930
Modifications apportées au régime	0	<b>(10 949)</b>
Changement de méthodes comptables	0	0
(Gains)/pertes actuariel(le)s dû aux changements d'hypothèses financières	<b>(562 877)</b>	4 334 771
(Gains)/pertes actuariel(le)s dû aux autres changements d'hypothèses	18 666 199	
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	<u>US\$ 101 102 698</u>	<u>US\$ 77 856 981</u>
<b>Rapprochement des actifs – 142 (a)(i)</b>		
Valeur de marché des actifs ASHI – début d'année, net de la provision IBNP	25 694 782	
Reprise de la réserve IBNP de l'année précédente	344 000	
Valeur de marché des actifs ASHI – début d'année, avec reprise de la provision IBNP	26 038 782	23 566 959
(Montant brut des prestations réelles versées par la SHI)	<b>(984 798)</b>	<b>(970 697)</b>
(Total de la charge administrative réelle de la SHI)	<b>(71 725)</b>	<b>(62 374)</b>
Total des cotisations réelles des participants à la SHI	908 759	849 662
Total des cotisations réelles de l'organisation à la SHI	1 815 676	1 698 886

	31/12/2017 <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	31/12/2016 <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
Transfer net de la part d'autres bureaux régionaux pour couvrir le déficit OMS-PAHO/PAHO	(294 388)	
Rendement attendu des actifs SHI gérés par l'OMS	289 883	359 461
Gain/(perte) sur les actifs	2 355 108	256 885
Valeur marchande des actifs ASHI – fin d'année	<u>US\$ 30 057 297</u>	<u>US\$ 25 698 782</u>
(Augmentation)/diminution du passif au titre de l'article 470.1		<u>(4 000)</u>
Actifs ASHI – fin d'année, net de l'application de l'article 470.1		<u>US\$ 25 694 782</u>
<b>Rapprochement de la situation sur la provision des sinistres à payer (IBNP), compensée sur les actifs –142(a)(i)</b>		
Provision des sinistres à payer – début d'année	344 000	
Coût financier sur provision des sinistres à payer	3 784	
(Gain)/Perte sur provision des sinistres à payer	4 216	
Provision des sinistres à payer – fin d'année	<u>352 000</u>	
Actifs nets (actifs moins provision IBNP) en fin d'année	<b>US\$ (29 705 297)</b>	
<b>Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 142</b>		
Obligation au titre des prestations définies		
Active	65 615 927	50 036 287
Inactive	35 486 771	27 820 694
Total - Obligation au titre des prestations définies	<u>101 102 698</u>	<u>77 856 981</u>
Actifs ASHI du régime		
(Actifs SHI bruts du régime gérés par l'OMS)	<b>(30 057 297)</b>	<b>(26 038 782)</b>
Compensation du passif IBNP	352 000	344 000
(Actifs ASHI nets du régime gérés par l'OMS)	<b>(29 705 297)</b>	<b>(25 694 782)</b>
(Excédent)/déficit net – Etat de la Situation Financière	<u>US\$ 71 397 401</u>	<u>US\$ 52 162 199</u>
(Actif)/passif courant	0	0
(Actif)/passif non-courant	US\$ 71 397 401	US\$ 52 162 199
(Gain)/perte total dans les comptes de l'OMS	US\$ 15 752 430	
<b>Etat de la performance financière</b>		
Coût des services	4 556 344	3 507 673
Coût financier	565 052	671 253
Amortissement du coût des services passés - (crédit)/débit		<b>(10 949)</b>
Charge totale	<u>US\$ 5 121 396</u>	<u>US\$ 4 167 977</u>
<b>Cotisations comptables attendues – 149 (b)</b>		
Cotisations attendues en 2018		
Cotisation pour et de la part des employés, net des droits/charges admin.	1 758 000	1 109 000
Cotisation de l'OMS pour les retraités	634 000	483 000
Transfert net pour couvrir le déficit OMS-PAHO/PAHO	<b>(202 368)</b>	
Total des cotisations attendues	<u>US\$ 2 189 632</u>	<u>US\$ 1 592 000</u>
<b>Analyse de la sensibilité du régime d'assurance maladie – 147 (a)</b>		
Obligation au titre des prestations définies – fin d'année		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1%	79 679 308	61 950 763
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	101 102 698	77 856 981
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1%	130 346 968	99 389 496
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, moins 1%	132 587 174	
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation	101 102 698	
Hypothèse actuelle sur le taux d'actualisation, plus 1%	78 797 125	

**Hypothèses et méthodes actuarielles :**

Date de l'évaluation 31 décembre 2017

Taux d'actualisation 1,1% (même valeur que lors de l'évaluation précédente)

Les taux d'actualisation de l'OMS sont basés sur les rendements d'obligations privées de notation élevée. L'OMS a adopté une approche basée sur la courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie prévisionnels et l'exposition au risque de change supposée – spécifique à l'Assurance-maladie du personnel – pour chaque regroupement de bureaux. Le CIRC fait partie du bureau Europe. Le taux représente une moyenne pondérée du taux de la courbe de change SIX Swiss et du taux de la courbe pour l'indice iBoxx de la zone euro, avec une pondération au 2/3 tiers sur le 1<sup>er</sup>. Le taux obtenu est arrondi au 0,1% près.

Inflation générale annuelle 1,5% (1.4% lors de l'évaluation précédente).

Basée sur les prévisions du système commun des Nations Unies (pour des régimes de longue durée) de 1.3% en Suisse, 1.8% pour la zone Euro et 2,2% pour les Etats Unis tel que prescrit par le groupe de travail des Nations Unies sur les normes comptables. La méthodologie de moyenne pondérée du taux est la même que celle mentionnée plus haut concernant les taux d'actualisation, arrondi à 0,1% près.

Indexation de la pension annuelle Indexée sur l'inflation générale. Bien que les pensions soient uniquement augmentées lorsque l'inflation atteint 2,0% ou plus, historiquement les augmentations de pension ont pris en compte l'inflation cumulative depuis l'augmentation de pension précédente.

Barème annuel des traitements Comprend les augmentations au mérite/consécutives à des promotions plus 3,5% d'augmentations statiques au titre de l'inflation générale, plus la croissance de la productivité. (Pour l'année précédente l'inflation générale était de 2,5% et la croissance de la productivité de 0,5% ; la composante mérite reste inchangée depuis l'année dernière).

Même taux que ceux déterminés lors de l'évaluation au 31 décembre 2017 de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Méthode actuarielle Les obligations sont déterminées en utilisant la méthode des unités de crédits projetées, linéairement depuis la date d'entrée en fonctions jusqu'au plus tôt de la date d'éligibilité totale (au plus tard des 3 critères : 55 ans, 10 ans de service, et 5 ans de service continu) et de la date de départ à la retraite.

**f) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :**

Le Règlement de la Caisse des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode *Open Group Aggregate*. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers du CIRC envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9% pour les participants et de 15,8% pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2015. Elle a révélé un surplus actuariel de 0,16% (contre un déficit de 0,72% lors de l'évaluation de 2013) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2015 était de 23,54% de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,7%. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 Décembre 2017.

Au 31 décembre 2015, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 141.15% (contre 127.5% lors de l'évaluation de 2013). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 100,9% (contre 91,2% lors de l'évaluation de 2013).

Après avoir évalué la suffisance actuarielle du Fonds, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'existait aucune exigence, au 31 décembre 2015, des paiements compensatoires prévus à l'article 26 du Règlement du Fonds, car la valeur actuarielle des actifs dépassait la valeur actuarielle de tous les acquis Passifs au titre du Fonds. En outre, la valeur marchande des actifs a également dépassé la valeur actuarielle de tous les passifs à payer à la date d'évaluation. Au moment de ce rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'article 26.

En 2017, le montant des cotisations du CIRC versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de 5 624 697 dollars US (5 395 795 dollars US en 2016).

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et les met publiquement à disposition en ligne [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

#### 5.4 Produits différés

Les produits différés sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés jusqu'en 2017 mais pour lesquels la comptabilisation des produits correspondants a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre produits différés courants et non courants, selon le moment où le Centre peut dépenser les fonds.

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Passifs courants	8 051 638	5 233 048
Passifs non courants	4 883 246	7 952 198
Total produits différés	<u>€12 934 884</u>	<u>€13 185 246</u>

#### Note 6: Actifs nets/situation nette

L'actif net/capitaux propres du Centre a diminué de 9 813 858€ en fin d'exercice. L'Etat III fournit le résumé des variations de l'actif net/situation nette par fonds et les Tableaux 1 et 2 fournissent des détails sur les variations des soldes des fonds, y compris les produits et les dépenses engagés.

La présentation de l'actif net/situation nette dans l'Etat I sépare le capital par fonds comme suit :

##### 6.1 Budget Ordinaire (RB)

Le total des fonds disponibles comprend 22 056 836€ de budget approuvé pour 2017 et un solde de 1 386 173€ du budget ordinaire approuvé pour 2016 qui a été engagé en 2016 pour une livraison dans l'année calendaire suivante. En fin d'exercice, le solde net du fonds est de 325 724€.

##### 6.2 Contributions volontaires (VC)

Le solde de ce compte s'élevant à 10 939 384€ comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié.

##### 6.3 Fonds de roulement (WCF)

Le solde du fonds a augmenté de 2 133 651€, résultant de la réception des arriérés de contributions statutaires.

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Solde en début d'exercice	1 192 749	1 709 032
<u>Plus</u> : Contribution au WCF des nouveaux Etats participants	0	0
Reprise de provision pour arriérés de contributions statutaires	2 133 651	338 278
<u>Moins</u> : Provision pour arriérés de contributions statutaires	0	(854 561)
Solde de clôture	<u>3 326 400 €</u>	<u>1 192 749 €</u>

#### 6.4 Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)

Le solde de ce compte s'élevant à 11 197 395€ inclut les réserves, c'est-à-dire les charges approuvées par le Conseil de Direction mais non encore engagées.

#### 6.5 Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme (PSC)

Le solde du fonds a augmenté de 3 967 614€ à 4 156 397€ au cours de l'exercice.

#### 6.6 Etats participants – Autres

Le montant de (54 086 333€) représente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à caractère spécial.

a) Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles comme suit :

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Stocks	169 274	131 134
Immobilisations corporelles, nettes	2 508 877	2 821 328
Total Fonds commun	<u>€2 678 151</u>	<u>€2 952 462</u>

b) Le Fonds à caractère spécial représente la portion non financée de l'obligation au titre des avantages du personnel comme décrit dans la note 5.3.

	<u>31-Déc-16</u>	<u>31-Déc-15</u>
Solde du Fonds des comptes TQ&TP (Note 5.3b)	5 723 014	5 234 590
Salaires à payer financés par d'autres sources		290
<u>Moins:</u> Total des avantages du personnel (Note 5.3a)	<u>(62 487 498)</u>	<u>(52 790 828)</u>
Total du Fonds à caractère spécial	<u>€(56 764 484)</u>	<u>(47 555 948 €)</u>

#### 6.7 Fonds de dépôt

Ce compte a un solde de 31 114€ qui sera utilisé dans les années suivantes afin de financer les cours de langues.

## Note 7: Produit

### 7.1 Contributions statutaires

Ce compte inclut les contributions statutaires inscrites et non inscrites au budget des Etats participants ainsi que les règlements d'arriérés de contributions statutaires.

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Contribution statutaire inscrite au budget	21 806 836	21 106 763
Contribution statutaire non inscrite au budget	636 033	410 409
Règlements d'arriérés de contributions statutaires		676 911
Diminution (augmentation) de la provision pour contributions à recevoir et autres créances	2 133 651	<span style="color: red;">(516 283)</span>
Total	<u>24 576 520€</u>	<u>21 677 800€</u>

#### Contribution statutaire inscrite au budget

Il s'agit de la contribution des Etats participants pour le budget-programme biennal selon les contributions approuvées par le Conseil de Direction, qui est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice en début de chaque année, en contrepartie d'un compte client. Le montant de 21 806 836€ indiqué dans ces états financiers représente la contribution des Etats participants pour le budget-programme approuvé pour 2017 (résolution GC/57/R9). La situation du recouvrement de ces contributions apparaît dans le Tableau 3.

#### Contribution statutaire non inscrite au budget

La contribution statutaire non inscrite au budget inclut la contribution du Maroc, dont l'adhésion a été acceptée en 2015. La contribution de 2017 est conforme au pourcentage prévu dans les articles IV.4.3 du Règlement financier du CIRC et à la Résolution GC/54/R18. Ces revenus ont été crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

#### Règlements d'arriérés de contributions statutaires

Ceci représente le règlement d'arriérés de contributions statutaires de la part de la Fédération de Russie conformément à la Résolution GC/48/R3 (dernier versement reçu en 2016).

#### Diminution (augmentation) de la provision pour contributions à recevoir et autres créances

Le montant de 2 133 651€ représente la diminution suite au recouvrement de la provision créée pour les contributions statutaires à recevoir de la part des Etats participants.

## 7.2 Contributions volontaires

La valeur comptabilisée de 10 700 672€ représente le solde net des contributions volontaires comptabilisées sur l'exercice. Il n'y a pas eu de provisions pour dépréciations des comptes de clients ni de perte sur créance irrécouvrable en 2017.

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Contributions volontaires à objet spécifié	10 700 525	11 637 752
Contributions volontaires sans objet spécifié	147	24 568
Total des contributions volontaires	<u>10 700 672</u>	<u>11 662 320</u>
Diminution (augmentation) de la provision pour dépréciation des comptes clients		127 664
Perte approuvée sur créance irrécouvrable sans provision créée l'année précédente		<b>(1 648)</b>
Total	<u>10 700 672€</u>	<u>11 788 336€</u>

### Diminution (augmentation) de la provision pour dépréciation des comptes clients

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Reprise sur provision lors du règlement de la créance	0	127 664
<u>Moins</u> : Provision supplémentaire pour les VC à objet spécifié	0	0
Total	<u>0€</u>	<u>127 664€</u>

## 7.3 Activités génératrices de produits

Les revenus provenant de la vente des publications du CIRC en 2017 s'élèvent à 1 763 768€ correspondant à une augmentation de 9% par rapport au 1 614 577€ de l'année précédente.

## 7.4 Autres produits opérationnels

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Vente d'équipement et de matériel		4 368
Remboursement de la part de fournisseurs	1 016	0
Autres revenus	1 099	30 943
Total	<u>2 115€</u>	<u>35 311€</u>

## 7.5 Fonds de dépôt

Un total de 10 720€ a été reçu de la part des membres participant aux cours de langues. Ils sont enregistrés sur le Fonds de dépôt.

## 7.6 Produits financiers

Il s'agit des produits d'intérêts bancaires. Les intérêts s'élèvent à 5255€ et sont divisés et redistribués aux contributions à objets spécifiés conformément aux conditions stipulées dans les contrats et à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/55/R23 (3813€) ainsi qu'aux contributions à objets non spécifiés conformément à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/23/R6 (1142€). Les intérêts restants, s'élevant à 69 639€, sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Produits d'intérêts redistribués aux comptes VC	5 255	8 396
Produits d'intérêts crédités au compte du GCSF	69 639	84 290
Total	<u>€74 894</u>	<u>92 686 €</u>

## 7.7 Produits correspondant à des prestations de service

Les dépenses d'appui au programme, soit 1 001 100€ collectés sur les contributions volontaires à objet spécifié au cours de l'exercice sont éliminées de l'Etat II (voir Note 3.10g). Elles apparaissent dans les Tableaux 1 et 2.

## **Note 8: Charges**

### **8.1 Charges de personnel**

Ces charges comprennent le montant total dû aux salariés, services généraux et professionnels confondus. Les charges comprennent les salaires de base, les ajustements complémentaires et les autres types d'allocations versés par le Centre.

### **8.2 Assistants temporaires, conseillers et participants**

Les dépenses liées aux besoins en assistance temporaire comprennent les salaires, les allocations autres et indemnités de fin de contrat ainsi que la part de l'employeur pour le fonds de pension et l'assurance-maladie. En ce qui concerne les conseillers et les participants, ces dépenses sont liées aux réunions.

### **8.3 Boursiers**

Les charges comprennent l'allocation de bourse ainsi que les autres allocations pour les chercheurs invités dans le cadre des programmes de collaboration et pour les étudiants (en master, doctorants ou post-doctorants) qui suivent les programmes de formation du Centre.

### **8.4 Voyages en mission**

Le coût des voyages en mission comprend les dépenses liées aux voyages du personnel et des boursiers du Centre (coût du billet, indemnités forfaitaires et annexes). Ils ne comprennent pas les voyages statutaires qui sont considérés comme des avantages du personnel.

### **8.5 Recherche et autres accords**

Ce sont les dépenses issues des accords de recherche en collaboration (CRA), consortiums et accords de partenariats, ainsi que d'autres contrats, tels que les travaux contractuels d'imprimerie et de reliure réalisés par des entreprises extérieures et les accords pour l'exécution de travaux (APW).

### **8.6 Gestion des achats et dépenses opérationnelles diverses**

Dépenses concernant l'achat de consommables et de fournitures de bureau ainsi que diverses autres dépenses, nettes de pertes approuvées pour créances irrécouvrables.

### **8.7 Coût de distribution et destruction des stocks**

Cette rubrique inclut le coût des stocks distribués ou détruits durant l'exercice, utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

### **8.8 Amortissement**

L'amortissement des immobilisations corporelles sur l'exercice est réalisé en utilisant la méthode linéaire.

### 8.9 Perte de change Nette

Il s'agit des pertes ou gains de change net(te)s réalisé(e)s ou latents.

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Perte (gain) de change réalisé (e), net(te)	502 748	(15 929)
Perte (gain) de change latent, net(te)	(3 420 851)	1 470 785
Total	<u>(2 918 103)€</u>	<u>1 454 856€</u>

### 8.10 Charge financière

La charge financière comprend les frais bancaires et écarts d'arrondi.

### 8.11 Dépenses d'appui au programme

Ces dépenses d'appui sont imputées aux contributions volontaires à objet spécifié de l'exercice et sont éliminées dans l'Etat II consolidé. Elles se trouvent dans les Tableaux 1 et 2 (voir également Note 7.7).

### 8.12 Virements entre fonds

Le tableau ci-dessous détaille les transferts de fonds entre le Budget ordinaire (RB) et le GCSF, et entre les contributions volontaires à objet spécifié (VC) et le GCSF pendant l'exercice.

	<u>RB</u>	<u>VC</u>	<u>GCSF</u>
Financement du RB 2017 grâce au GCSF (GC/57/R9)	250 000		(250 000)
Financement du coût budgétaire 2017 lié au réajustement monétaire grâce au GCSF (GC/57/R9)	117 500		(117 500)
Transfert du solde de projets clôturés au GCSF		(185 185)	185 185
Transfert net entre fonds	<u>367 500€</u>	<u>(185 185€)</u>	<u>(182 315€)</u>

**Note 9: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels**

Lors de sa 57<sup>ème</sup> session, le Conseil de Direction a approuvé, par la Résolution GC/57/R9, un Budget ordinaire pour 2016–2017 d'un total de 43 413 599€, dont 21 356 763€ et 22 056 836€ sont affectés respectivement pour 2016 et 2017. Il n'y a eu aucune révision du programme et du budget approuvé à ce jour.

Comme expliqué dans la note 3.13, le budget du Centre et les états financiers sont préparés selon des bases différentes. L'état de la situation financière (Etat I), l'état de la performance financière (Etat II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (Etat III) et le tableau des flux de trésorerie (Etat IV) sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice, alors que le budget présenté dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) est établi sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée.

L'état de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé avec les montants réels calculés sur une base comparable à celle des montants budgétés. Ce qui signifie qu'en plus des dépenses réelles, les réservations de fonds sont, elles aussi, prises en compte dans les montants réels afin d'évaluer l'utilisation du budget.

Conformément aux exigences d'IPSAS 24, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget sont préparés sur deux bases non comparables, être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en spécifiant clairement toute différence de base ou différence relative aux entités et toute différence temporaire. Il se peut que les formats et les systèmes de classification utilisés pour la présentation des états financiers du budget diffèrent.

*Les différences temporaires* correspondent aux charges du budget ordinaire engagées dans l'exercice financier en cours mais qui ne font pas partie du budget biennal approuvé en cours.

*Les différences de bases* surviennent lorsque le budget approuvé est préparé selon une autre base que la comptabilité d'exercice. Ces différences portent sur les activités du Fonds commun (nouvelles acquisitions d'immobilisations, amortissement des actifs, coût de distribution et de destruction des stocks) et les autres utilisations du budget non inscrites au programme.

Le rapprochement des montants réels selon la même base que l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) et les montants réels de l'état de la performance financière (Etat II) au 31 décembre 2017 se trouve ci-dessous :

	<u>31-Déc-17</u>	<u>31-Déc-16</u>
Montant réel comparé - Etat V	23 117 285	19 970 590
Différences temporaires		240 817
Différences de bases	12 155 762	18 095 028
Dépenses réelles - Etat II	<u>35 273 047 €</u>	<u>38 270 435 €</u>

### **Note 10: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants**

La norme IPSAS 20 exige que le Centre fournisse les renseignements concernant la rémunération et les avantages dont bénéficient les "Principaux dirigeants" (*Key Management Personnel*, KMP), ainsi que les détails des transactions entre ces personnes et les entités "significativement influencées" par le CIRC/l'OMS (désignées par les termes "transactions avec les parties liées"). Les KMP du Centre sont les personnes au grade de Directeur et plus.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de KMP du CIRC ainsi que les rémunérations totales et les bénéfices qui leur ont été versés en 2017.

La rémunération totale des KMP comprend : le salaire net, les ajustements complémentaires, les droits comme les indemnités de représentation et les bourses d'étude, la cotisation à la caisse de retraite et les cotisations en cours à l'assurance-maladie.

Nombre de personnes	Indemnités et ajustements complémentaires	Droits	Pensions et régimes de santé	Rémunération totale en 2016	Avances en cours sur droits	Emprunts à recouvrer (en plus des droits ordinaires)
4	559 385	123 191	206 387	888 963	15 071	-

### **Note 11: Dérogation administrative, montants passés en perte et versements à titre gracieux**

Il n'y a eu aucune dérogation administrative, aucun montant passé en perte et aucun versement effectué à titre gracieux au cours de l'exercice 2017.

### **Note 12: Evènements postérieurs à la date d'établissement du rapport**

La date de clôture de ces états financiers est le 31 décembre 2017. Aucun évènement, tant favorable que défavorable, ne s'est produit entre la date du rapport et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, et qui aurait pu avoir un impact significatif sur ces états financiers.

### **Note 13: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels**

#### **13.1 Passifs et actifs éventuels**

Conformément à IPSAS 19, les actifs éventuels sont communiqués lorsqu'un évènement crée la possibilité d'une entrée d'avantages économiques. Au 31 décembre 2017, aucun actif significatif n'est à communiquer. Le CIRC n'a également pas de cas juridique en attente.

#### **13.2 Engagements liés aux baux d'exploitation**

Le CIRC a contracté un bail d'exploitation pour les imprimantes depuis novembre 2012.

Le CIRC ne détient pas de contrat de location-financement à la clôture de cet exercice.

**TABLEAU 1 – Etat de la Performance financière par fonds principaux**

<b>Centre International de Recherche sur le Cancer</b>									
<b>Etat de la performance financière par fonds principaux et immobilisations</b>									
<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>									
(en euros)									
Notes	Budget ordinaire	Fonds de Roulement	Autres fonds	Compte des Contributions Volontaires	Fonds de Dépôt	Sous-totaux	Eliminations	Exercice clos le 31 Décembre 2017	Exercice clos le 31 Décembre 2016
<b>PRODUITS</b>									
Note 7									
7.1	21 806 836	2 133 651	636 033	10 700 672		24 576 520		24 576 520	21 677 800
7.2						10 700 672		10 700 672	11 788 336
7.3			1 763 768			1 763 768		1 763 768	1 614 477
7.4			2 115			2 115		2 115	35 311
7.5					10 720	10 720		10 720	11 240
7.7			1 001 100			1 001 100	(1 001 100)		
7.6			69 639	5 255		74 894		74 894	92 686
	21 806 836	2 133 651	3 472 655	10 705 927	10 720	38 129 789	(1 001 100)	37 128 689	35 219 850
<b>CHARGES</b>									
Note 8									
8.1	17 207 272		3 073 203	4 332 470		24 612 945		24 612 945	23 474 542
8.2	630 043		159 403	583 196		1 372 642		1 372 642	1 535 732
8.3	1 081 596		85 557	1 089 817		2 256 970		2 256 970	2 142 856
8.4	680 362		57 197	166 126		903 685		903 685	827 478
8.5	556 676		180 872	2 962 867		3 700 415		3 700 415	2 889 564
8.6	3 009 858		450 681	1 028 464	3 328	4 492 331		4 492 331	4 948 516
8.7			220 475			220 475		220 475	173 657
8.8			606 227			606 227		606 227	800 002
8.9			(2 918 103)	70		(2 918 103)		(2 918 103)	1 454 856
8.10	763		24 627			25 460		25 460	23 232
8.11	23 166 570	2 133 651	1 940 139	11 164 110	3 328	36 274 147	(1 001 100)	35 273 047	38 270 435
	(1 359 734)		1 532 516	(458 183)	7 392	1 855 642		1 855 642	(3 050 585)
<b>TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE</b>									
Dépenses d'investissements									
Stocks									
Immobilisations corporelles									
Virements entre Fonds									
8.12	(52 579)		60 632	(8 053)					
	(15 636)		15 636						
	367 500		(182 315)	(185 185)					
	(1 060 449)	2 133 651	1 426 469	(651 421)	7 392	1 855 642		1 855 642	(3 050 585)
<b>TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS</b>									

## TABLEAU 2 – Etat de la Performance financière par autres fonds

<b>Centre international de Recherche sur le Cancer</b>					
<b>Etat de la performance financière, par autres fonds</b>					
<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>					
(en euros)					
	Notes	Fonds Spécial du Conseil de Direction	Fonds Spécial des dépenses d'appui du programme	Etats participants Autres	Total au 31 Décembre 2017
<b>PRODUITS</b>					
	Note 7				
Contributions statutaires	7.1	636 033			<b>636 033</b>
Contributions volontaires	7.2				
Activités génératrices de produits	7.3	1 763 768			<b>1 763 768</b>
Autres produits opérationnels	7.4	2 115			<b>2 115</b>
Produits correspondant à la prestation de services	7.7		1 001 100		<b>1 001 100</b>
Produits financiers	7.6	69 639			<b>69 639</b>
<b>Total des produits</b>		<b>2 471 555</b>	<b>1 001 100</b>		<b>3 472 655</b>
<b>CHARGES</b>					
	Note 8				
Charges de personnel	8.1	775 674	354 156	1 943 373	<b>3 073 203</b>
Assistants, conseillers et participants temporaires	8.2	88 902	70 501		<b>159 403</b>
Boursiers	8.3	61 507	24 050		<b>85 557</b>
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	38 585	18 612		<b>57 197</b>
Recherche et autres accords	8.5	166 656	14 216		<b>180 872</b>
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6	179 462	271 219		<b>450 681</b>
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7			220 475	<b>220 475</b>
Amortissement	8.8			606 227	<b>606 227</b>
Perte de change nette	8.9	1 485 777		(4 403 880)	<b>(2 918 103)</b>
Charges financières	8.10		24 627		<b>24 627</b>
<b>Total des charges</b>		<b>2 796 563</b>	<b>777 381</b>	<b>(1 633 805)</b>	<b>1 940 139</b>
<b>TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE</b>		<b>( 325 008)</b>	223 719	1 633 805	<b>1 532 516</b>
Dépenses d'investissements					
Inventaires		( 197 983)		258 615	<b>60 632</b>
Immobilisations corporelles		( 243 204)	( 34 936)	293 776	<b>15 636</b>
Virements entre fonds	8.12	( 182 315)			<b>( 182 315)</b>
<b>TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS</b>		<b>( 948 510)</b>	188 783	2 186 196	<b>1 426 469</b>

**TABLEAU 3 – Etat du recouvrement des contributions des Etats participants****Centre international de Recherche sur le Cancer  
Etat des contributions à recouvrer  
Au 31 décembre 2017**  
(en euros)

Etats participants	Contributions 2017			Contributions des exercices financiers précédents			Solde total au 31 décembre 2017
	Contributions	Collecté	Solde au 31 décembre 2017	Solde au 1 janvier 2017	Collecté en 2017	Solde au 31 décembre 2017	
Allemagne	1 129 775	1 129 775					
Australie (5)	882 900	882 900					
Autriche	759 468	759 468					
Belgique (1)	759 468	569 601	189 867	176 125	176 125		189 867
Brésil (2)	882 900	414 120	468 780	2 133 651	2 133 651		468 780
Canada (5)	882 900	882 900					
Danemark	759 468		759 468				759 468
Espagne (3)	882 900		882 900	2 072 578	1 529 320	543 258	1 426 158
Etats-Unis d'Amérique	1 623 511	482 726	1 140 785	4 327	4 327		1 140 785
Fédération de Russie	882 900	882 900					
Finlande	759 468	759 468					
France	1 129 775	1 129 775					
Inde	759 468	759 468					
Irlande	636 033	636 033					
Italie	1 129 775	1 129 775					
Japon	1 623 511	1 623 511					
Norvège	759 468	759 468					
Pays-Bas	759 468	759 468					
Qatar	636 033	636 033					
République de Corée	759 468	759 468					
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 129 775	1 129 775					
Suède	759 468	759 468					
Suisse	759 468	759 468					
Turquie	759 468	759 468					
<b>TOTAL</b>	<b>21 806 836</b>	<b>18 365 036</b>	<b>3 441 800</b>	<b>4 386 681</b>	<b>3 843 423</b>	<b>543 258</b>	<b>3 985 058</b>
% de recouvrement		84.22%					
<b>Contribution non inscrite au budget</b>							
Maroc (4)	636 033	636 033					
<b>TOTAL</b>	<b>22 442 869</b>	<b>19 001 069</b>	<b>3 441 800</b>	<b>4 386 681</b>	<b>3 843 423</b>	<b>543 258</b>	<b>3 985 058</b>

(1) Belgique: Les arriérés de contributions statutaires se rapportent au solde de la contribution 2016 qui a été reçu en janvier 2017.

(2) Brésil: Participation acceptée en 2013. Les arriérés de contribution statutaire se rapportent aux contributions 2013-2015 (189 143 €, 430 143 € et 659 804 €, respectivement) qui seront comptabilisés dans les contributions non inscrites au budget; et la contribution statutaire 2016 (854 561 €)

(3) Espagne: Les arriérés de contribution statutaire se rapportent à la contribution 2014-2015. Le plan de remboursement a été approuvé dans le cadre de la résolution GC/58/R20 et le premier paiement de 1 529 320 € selon la Résolution a été reçu en janvier 2017.

(4) Maroc: Participation acceptée en 2015. La contribution 2017 est égale à la totalité de la contribution statutaire des États participants du Groupe 5 et est comptabilisée dans les contributions non inscrites au budget.

(5) En plus des contributions ci-dessus, les contributions statutaires 2018 de l'Australie pour 871 337 € et du Canada pour 871 337 € ont été reçues en avance.